



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Cette photographie date du début des années cinquante.

La vallée du Glandon vue de la Soujette (1 230 m)

LA FÊTE DU 15-AOÛT

Matinée du 15-août : la dérive folklorique

Les années se suivent et ne se ressemblent pas : le soleil resplendissait.

Dès 8 h 30, les premières personnes en costume arrivaient au Chef-Lieu. Leur nombre grandissait et, à 10 h 45, un cortège s'organisait près de l'oratoire afin de gagner l'église, pour la messe.

Dès l'entrée, à gauche, une statue de la Vierge rappelait aux fidèles que c'était elle la reine en ce jour de l'Assomption. La chorale, spécialement formée pour l'occasion autour de quelques membres de la Villarine, était dirigée par Blandine Teyssier. Olivier Velut, prêtre et Villarin d'adoption, célébra l'office. Dans son homélie, il rappela la pluralité du costume féminin, élément du patrimoine, mis en ce 15 août au service de Marie. Parlant de cette journée de fête, il ajouta : « *Elle doit être une journée de fraternité et d'amitié à vivre dans la présence du Seigneur* ». Le pain bénit fut une nouvelle fois distribué, contrairement à la tradition de l'Eglise, presque uniquement à l'extérieur de l'édifice. Enfin, la foule massée sur le parvis et sur la route put, dans la confusion créée par la circulation des véhicules, voir une sortie de messe « folklorisée ».

Le nombre important de personnes « costumées » (environ 35 femmes et filles et presqu'autant d'hommes et de garçons) ne doit pas faire illusion : seul un nombre trop restreint de participantes faisaient pleinement honneur à ce costume des Villards, non pas seulement « d'autrefois » comme indiqué sur l'affiche à la porte de l'église, mais d'aujour-

d'hui, de demain et même d'après-demain..., fidèle à lui-même sans être totalement figé.

Que celles qui veulent avoir une belle allure, de l'élégance même, ayant refusé l'à peu près et l'improvisation, le revêtent en se l'appropriant, le portent avec plaisir et sérieux (ce n'est pas incompatible) tout en surveillant leur tenue et leur démarche. Si les circonstances du moment s'y opposent, mieux vaut s'absenter (lire : Les costumes de la vallée des Villards : tradition ou folklore ? *Le Petit Villarin* numéro 145, septembre 2008).

Porter une robe vraiment trop courte ou bien trop longue, marier des éléments de costumes bien distincts, cela s'est vu cette année et se sait... Lectrices, lecteurs, un conseil : informez-vous, prenez des dispositions sans attendre la veille du 15 août 2010 !

Quant aux hommes et garçons, seul un très petit nombre avait revêtu un ensemble (chemise blanche et cravate, pantalon, gilet, veste et chapeau...) digne d'accompagner le costume féminin naturellement très festif en ce jour de fête mariale.

Les jeans (même noirs), les baskets, les chemisettes blanches, les tenus de travail des ramoneurs, les blouses pour aller à la foire, les percings..., sont sans doute fort respectables, mais en d'autres occasions. Je sais, les adeptes du « folklore » me rétorqueront que notre époque est au mélange des genres et que l'essentiel c'est de participer, de s'amuser sans se formaliser. Qu'on me laisse préférer, avec les défenseurs du patrimoine de la vallée, la tradition vraie, celle de ce costume féminin villarin, certes très exigeant, mais si seyant lorsqu'il est fidèlement porté et... bien accompagné. Aussi, bravo à toutes les personnes qui en furent la vivante illustration.

Le défilé parvint, non sans difficultés, à se frayer un chemin jusque devant la salle des fêtes ; là, on pouvait apprécier le verre de l'amitié offert par la municipalité de Saint-Colomban en écoutant résonner les cors des Alpes venus du Grand-Bornand. Les personnes « costumées » se regroupèrent (certaines manquaient malheureusement à l'appel) pour permettre aux photographes d'immortaliser l'événement alors que chacun songeait à reprendre des forces afin de continuer à bien profiter de cette belle journée estivale.

Yves Morel



■ Le groupe des personnes « costumées ».

Après-midi du 15-août : comme le cerdon, un très bon cru

Cette année, le soleil était au rendez-vous ! Tous les stands étaient en place dès 14 heures, mais le public n'arriva vraiment nombreux que vers 15 heures passées.

Il y avait un caricaturiste plein de talent qui faisait de jolis portraits, très ressemblants, et les caricaturés dans leur ensemble ont beaucoup apprécié leur « nouvelle tête » ! Un couple de Saint-Alban-Leysse vendait des bijoux fabriqués par leur fille. Un autre stand proposait des bougies-figurines en cire d'abeille véritable. Il y avait aussi une dame avec de la peinture traditionnelle aux petits pinceaux. La sœur de Bernadette Perrier (La Sausse) montrait de la peinture sur bois, façon « suisse ». Mme André proposait des bugnes lyonnaises faites sur place par elle-même. Un herboriste de Saint-Jean-d'Arves, Emmanuel Burlot, vendait des sachets de fleurs séchées pour infusions, une vingtaine de plantes différentes environ. Il y avait aussi le stand de la « pêche aux canards » et de la barbe à papa.

Le centre communal d'action sociale (CCAS), avec Colette Bouchet-Flochet, Maurise Martin-Fardon et Jacqueline Brusque, vendait des vêtements en tricot (écharpes, etc.), et divers objets réalisés lors de travaux manuels par les « anciennes » et les « anciens » pendant leurs réunions hebdomadaires au fil de l'année ; il y avait aussi, en même temps, une tombola. L'Association qui bouge et qui anime (ABA) proposait des combats de « sumo gonflable » pour les enfants, sous la surveillance de Clément Girard et Eléna Bonnivard, essentiellement ; ces « combats » étaient très amusants. Le rodéo mécanique aussi était très amusant et connut un franc succès. Le Club des sports, avec Sandrine Ramos et Martine Favre-Novel, vendait des T-shirts du club et des jeux de « morpions » composés chacun de petits galets et d'une plaquette en bois, le tout dans un petit sac de toile de jute. Simon Cartier-Lange fit merveille, comme toujours, avec son habileté sur son tour à bois, et réalisa de jolis objets pour le plaisir des yeux et de ses nombreux clients.

Sur son stand Récup' et Cie, Stéphanie Lafaury vendait divers objets de la vie courante détournés quelquefois de leur origine mais habillés et décorés en feutrine : des albums-photos, des pots à crayons ou à brosses à cheveux, par exemple, et sur lesquels elle plaçait, à la demande, les prénoms des enfants ; elle proposait aussi des « sacs à filles » provenant des sacs qui enveloppent les chaussures neuves ou les sacs à main, et brodés par elle avec des perles ou des motifs de fleurs des Alpes, etc. Son stand a bien fonctionné et elle a très bien vendu. Le magicien arriva en milieu d'après-midi et fit la joie des grands et des petits.

Au plan d'eau, le moniteur d'ours et de rapaces connut un très gros succès. Sur la terrasse en bois de la Maison du tourisme, Marine et Marina firent tout l'après-midi de jolis maquillages sur les visages des enfants, ravis. Cindy Mister (stagiaire BAFA) et Norbert ont fait des crêpes (les crêpes au Nutella, c'est fameux !). Chantal Frasse-Sombet proposait des billets de tombola pour un tour des hameaux dans la Peugeot de 1928

de Daniel Martin-Garin, et la chance a souri à Laurent Favre-Tissot qui est donc allé faire ce grand tour avec ses deux petits garçons. C'est encore Chantal qui vendait les tickets pour la traditionnelle pesée du jambon cru ; celui-ci faisait exactement 4,098 kg ; plus de 100 tickets furent achetés et c'est Christian Combaz (Premier-Villard) qui l'emporta, grâce à son estimation à 4,100 kg (donc à 2 g près !). Bravo Christian et bon appétit...

Sur le quatrième et dernier stand de la terrasse, j'avais apporté quelques classeurs de l'herbier de la vallée des Villards ; de temps en temps et comme presque toujours, quelques dialogues intéressants sont venus agrémenter mon après-midi, confirmer l'utilité de cet herbier, et aussi mon désir personnel de poursuivre, année après année, son enrichissement. Commencé en 1992, il comporte à ce jour plus de 250 fleurs ou plantes diverses.

L'un des côtés de la terrasse était très joliment décoré, façon Far-West, par une devanture de saloon, un Lucky-Luke et des vautours, le tout en taille réelle, œuvres des enfants du club des Galapias, réalisées dans la semaine précédant le 15 août (qui était un samedi).

Il faut mentionner l'excellente prestation d'Eric, l'animateur, qui fut tout à fait formidable tout au long de l'après-midi de cette fête du 15-août. Il a beaucoup contribué à faire qu'elle soit réussie. Eric avait été très apprécié des responsables de la Maison du tourisme pour la qualité de son animation pendant l'étape de Saint-Colomban de la TransMaurienne (épreuve de VTT). Il fut donc très chaleureusement invité à revenir pour animer cette fête.

Enfin, on ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas la préparation et la réalisation de cette fête. Dès que la saison d'hiver fut terminée, Solenn Clavel et Chantal Frasse-Sombet, à l'office de tourisme, effectuèrent un gros travail de recherches et de contacts pour trouver des stands et des animations de toute nature. Quant au jour du 15 août en lui-même, Solenn Clavel et Pauline Gomès-Léa ont été partout depuis le matin jusqu'au soir : dès le matin, agencement de la place du Chef-Lieu pour les stands, préparation du buffet pour donner à manger aux participants qui venaient de loin (le moniteur d'ours et le « rodéo mécanique » entre autres), amenées et branchements électriques de toute sorte, etc. ; ensuite, elles ont fait « un peu de tout, partout », et tout l'après-midi, pour assurer son bon déroulement. Et à la fin il faut encore tout ranger. On peut donc très courtoisement et très chaleureusement les remercier toutes les deux de bon coeur.

Vers 19 heures, les stands étaient déjà quasiment tous repliés et repartis. C'est un peu auparavant, vers 18 heures, que commença le désormais traditionnel karaoké proposé par Fatima Kribet dans la salle du bar de l'Hôtel de la poste. Il y avait beaucoup de monde, l'ambiance était bonne et ce fut un succès (« super ! » m'a confié Fatima). Il y eut une ou deux chansons en anglais (Hôtel California) mais surtout de jolies chansons françaises, avec à nouveau New-York – Kaboul de

Lire la suite page 3

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Après-midi du 15-août

Suite de la page 2

Renaud, avec Axelle Red. Au chapitre des chanteurs et des chanteuses, et sans prétendre à l'exhaustivité, citons Anne-Lise Ledain, Bertrand Mugnier, Carole De Mattéis, Geneviève Tardy, Martine Favre-Novel, Nina Bozon et Véronique Azoulay. De temps en temps, entre deux chansons, il y eut des intermèdes de rock où, entre autres danseurs, Alain Bozon et Hervé Yardy ont fait merveille. Tout cela donna un bon moment de convivialité villarinche.

Malheureusement, tous ces bons moments eurent une fin car le karaoké s'arrêta à minuit. Quant au bar, il ferma à minuit et demi. Tous les spectateurs s'acheminèrent alors tranquillement vers le bal. Mais pendant que se déroulait le karaoké, il y eut le feu d'artifice, tiré au plan d'eau à partir de 20 h 30, et devant plusieurs dizaines de spectateurs. Il était magnifique et ce fut un grand succès.

Le bal, organisé par le Club des sports (avec entrée gratuite), vint parachever cette fête du 15-août. Il s'ouvrit vers 22 heures et reçut d'abord surtout la visite des « anciens » et de jeunes parents avec leurs enfants pour lesquels le DJ mit de la musique appropriée (valses, slows, etc.). Tout le monde dansa, peu ou prou, tantôt les uns et tantôt les autres.

Après minuit, et la soirée s'avancant, beaucoup d'anciens repartaient ; mais ils étaient relayés par tous les jeunes qui sortaient, en foule, du karaoké. Le DJ s'adapta à ce nouveau public et mit alors de la musique plus « moderne » (rocks, disco, etc.), pour le plaisir de tous. Le niveau de décibels était raisonnable. Cependant, par comparaison, la musique était parfois moins « entraînante »

que celle de la soirée dansante du 13 août au soir (qui, elle, était par contre trop forte ; rien n'est parfait !). Il y avait beaucoup de monde, plus que d'habitude. La piste de danse ne désenfilait pas (malgré ce que j'ai dit ci-dessus, Téléphone, Indochine et Goldman, entre autres groupes ou chanteurs, ont toujours un grand succès). Quant au bar, son accès fut parfois difficile jusqu'à 2 heures du matin.

C'est Serge Arlaud et sa femme, assistés par l'irremplaçable Nicole Martin-Cocher, toujours dévouée pour la vie de son village, qui servaient les boissons (cerdon, blanc de Savoie, « Kro », despérados et... jus de fruit). Il y avait toujours fort à faire, à 3 personnes seulement. Ils n'ont pas chômé, et toujours avec le sourire. Notons toutefois qu'après 4 heures il n'y avait plus de « désé », au grand désappointement de ses adeptes : un point à améliorer pour l'année prochaine, et pour les clients, et pour le Club des sports lui-même puisque cela fait peut-être un manque à gagner (?).

Enfin, vers 5 h 30 du matin, la musique s'arrêta, et à 6 heures le bal était définitivement terminé. Chacun semblait content d'avoir passé une bonne soirée.

Voilà donc, racontés à grand traits, ce que furent cet après-midi, cette soirée et cette nuit du 15 août 2009 : comme le cordon (qui fut très apprécié), un très bon cru.

Bernard Patillon(*)

(*) Merci à Stéphanie Lafaurie, Bertrand Mugnier, Fatima Kribet, Nicole Martin-Cocher, Pauline Gomès-Léa et Chantal Frasse-Sombet pour leur collaboration à la rédaction de cet article qui n'aurait pas existé sans leurs précieux concours.

Le décompte des personnes présentes dans les hameaux des deux communes le jour du 15 août, excepté celles logées dans les gîtes privés, communaux ou intercommunaux, dans les hôtels où à La Perrière, fait apparaître un total de 1 180. On en comptait 1 580 le 15 août 1988 et 1 400 le 15 août 2002. Depuis 20 ans, on aurait donc « perdu » (1), en ce jour emblématique (s'il en est) des Villards, près de 25 % de « Villarins » !

Cette baisse est particulièrement prononcée pour le Martinan, Lachenal, Le Frêne (- 45 %), La Pierre, Le Chef-Lieu (- 35 %) ou le Premier-Villard (- 25 %). Quelques hameaux résistent : Le Châtelet, Nantchenu, Le Bessay, L'Eglise, le Planchamp, le Pied des Voûtes. D'autres enfin (Lachal, Valmaure) s'écroulent après avoir résisté jusqu'en 2004... En comptant les vacanciers, la population dénombrée ce jour-là est restée stable (environ 1 600) entre 1988 et 2002 (la résidence de La Perrière a été ouverte en 1994). Mais en 2009 on atteint globalement 1 350, l'apport des vacanciers n'étant plus, cette fois, suffisant pour masquer la baisse continue des « Villarins ». Il est probable que les lits construits au Mollaret auront tôt fait d'inverser, dès l'an prochain, ces évolutions inquiétantes.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette érosion. Deux principales : la disparition des « anciens », autour desquels se regroupait ce jour-là, traditionnellement, la famille (enfants et petits-enfants), et le désintérêt relatif des « jeunes » pour les Villards. Quoiqu'il en soit, il semble que le pays villarin ne soit plus le « paradoxe » souligné par Pierre Bozon. Pourrait-il encore écrire, aujourd'hui, parlant des Villarins expatriés : « (...) Tous ces émigrés, au moins ceux des dernières décennies, ont conservé intact l'amour ardent du pays, comme s'ils l'avaient abandonné la mort dans l'âme. Ils y restent attachés de tout leur cœur, y revenant en masse à la belle saison, plus assurément qu'en aucune autre vallée de Savoie. Et ce n'est pas le moindre paradoxe que de voir un pays qui se meurt, quasi-désert pendant les deux tiers de l'année, reprendre une vie intense pendant quelques semaines, presque uniquement par le seul retour de ses enfants exilés dans une moitié de la France. » (2)

(1) Une différence supérieure aux incertitudes liées à la méthode utilisée pour réaliser ces comptages.

(2) PIERRE BOZON, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p (page 244).

RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

Retour sur une affiche et un dépliant contestables

Les Bretons n'étaient pas au rendez-vous... Quelle déception pour les personnes qui avaient cru à la participation de groupes « étrangers » à cette manifestation qui se déroule tous les trois ans depuis 1991 !

Sur l'affiche annonçant le rassemblement (14 juin 2009, à La Chambre), on pouvait en effet voir un Breton de Plogoniec (Finistère) vêtu à la mode de son pays, celle de Quimper, ainsi que des jumeaux de Muzillac (Morbihan) curieusement adoptés par une femme indiquée comme étant de Saint-Sorlin-d'Arves mais portant le costume de Jarrier et Fontcouverte... Quant aux autres personnages, n'étant pas bretons, ils ne sont pas pour autant mauriennais, ni même savoyards. Une iconographie abondante et facilement consultable le prouve.

Ces « incongruités » n'ont pas échappé à la vigilance de quelques responsables locaux de ce rassemblement qui se sont exprimés au cours des réunions préparatoires du comité d'organisation, sans autre succès – hélas – que celui d'avoir « obtenu » un habillement (certains parlent d'un camouflage) des personnes incriminées.

Le dépliant, lui, présentait, en couverture, à côté des jumeaux morbihannais et de leur mère adoptive, la seule Mauriennaise authentique, Françoise Quézel, de Saint-Alban, photographiée en 1953. Dieu soit loué ! Grâce à elle, l'honneur était sauf. Et encore, dans une première version, ce dépliant offrait à la place une Bretonne de l'île de Bréhat (Côtes-d'Armor)...

Le texte du dépliant, réflexion sur la tradition, l'authenticité, le pittoresque, le folklore... mérite quelques observations. On peut y lire : « *Le costume des dimanches et jours de fêtes, celui qui est porté essentiellement par les femmes et les filles, celui qui nous paraît pittoresque en matière de tourisme, reflète en réalité la dévotion au culte religieux.* »

Réduire à un seul le costume dominical et le costume festif, c'est sous-estimer la diversité et la richesse de bien des groupes vestimentaires mauriennais. En

tenant l'exemple des Villards (groupe comprenant deux communes), peut-on confondre la tenue du dimanche et celle des grandes fêtes ? Il existe trop de différences pour se méprendre.

Certes, les offices dominicaux et les grandes fêtes religieuses donnaient aux femmes l'occasion de se faire belles, d'arborer des pièces de costumes qu'elles avaient elles-mêmes, au cours de leur labeur quotidien, élaborées, brodées avec goût et souvent avec plaisir. Rappelons aussi que les femmes de certains villages de Maurienne suivaient les couleurs de la liturgie (exemple : Valloire). Mais de là à limiter au seul culte religieux le port des beaux habits, c'est ignorer sa présence dans tout un rituel coutumier indépendant du rite religieux. Les déplacements hors de la vallée, les foires, la montée et la descente des alpages... appartiennent à ce rituel. A Bessans, par exemple, les femmes revêtaient leurs habits du dimanche pour le premier jour de la fenaçon, dans les prés soumis au régime de la vaine pâture.

Vouloir privilégier les costumes du quotidien comme étant plus authentiques est une erreur. En matière d'authenticité, tous les costumes se valent, qu'ils soient de tous les jours, du dimanche ou des fêtes ; la compétition n'a pas sa place dans ce domaine. Quant au pittoresque, il n'exclut pas les tenues de travail (cf. l'œuvre de André-Charles Coppier et celle de André Jacques).

Comme le rassemblement des costumes de Maurienne est en lui-même une fête et qu'il avait lieu un dimanche, celui de la Fête-Dieu, il était normal que les vêtements journaliers se fissent minoritaires.

Les organisateurs souhaitaient que le défilé ne fût pas « folklorique ». Malheureusement, la présence, parmi tous les participants à la mise particulièrement soignée, d'hommes de tous âges, en bras de chemise, de femmes et de fillettes portant des costumes mal assujettis ou reconstitués de façon hasardeuse, prouvait que le « folklore » s'était manifestement invité à la fête.

Yves Morel



■ Un groupe de Villarins à une fête des costumes (Saint-Jean-de-Maurienne).

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 - St-Colomban

Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

SAISON ESTIVALE

Une belle et chaude saison

Le bilan estival dressé par l'office de tourisme (OT) est clair : la vallée des Villards a connu « une belle fréquentation » avec une clientèle française largement majoritaire et 15 % seulement de vacanciers étrangers : quelques Hollandais ou Belges (pour des séjours courts), quelques cyclistes (en grande partie d'origine italienne ou belge), des motards, des « camping-caristes » de passage.

Le camping de La Perrière, équipé de 13 mobile homes d'une capacité d'accueil de 6 personnes chacun, a connu un remplissage optimal dès la mi-juin, qui s'est prolongé, dans des proportions toutefois moindres, jusqu'à la mi-septembre. Pour les responsables de l'OT : « *Le cadre de verdure dans lequel les chalets sont implantés, l'indépendance de l'habitat avec terrasse privée, la proximité du plan d'eau et de la boulangerie, la facilité d'accès – en bordure immédiate de l'axe principal de circulation – sont les atouts majeurs mis en avant par les usagers.* » Les hébergements de type appartements ne correspondent « plus à la demande actuelle qui désire plus d'indépendance, moins de promiscuité, un accès direct vers l'extérieur (avec jardin ou une vaste terrasse équipée pour le repos ou pour les repas pris dehors). Par voie de conséquence, les chalets et les maisons obtiennent donc un remplissage plus satisfaisant que les autres types d'hébergements. »

Les centres de vacances ont connu des taux de remplissage variables : le chalet des Myrtilles (cure de Saint-Colomban) a été occupé 6 semaines avec la présence d'un nombre important d'enfants, mais le centre des Moulins est resté fermé tout l'été... Les gîtes d'étape ont connu un remplissage très correct.

La plupart des animations ont été reconduites par l'OT. Et si certaines n'attirent presque plus (tennis) ou peu (Festivillards, lire ci-contre), d'autres ont connu un engouement habituel (centre équestre, pétanque, repas de village, etc.). Le plan d'eau, avec sa buvette et son terrain multisport, est devenu le nouveau centre villarin des activités estivales (surtout avec la chaleur). Des animations nouvelles ont connu des fortunes diverses : la course d'orientation a séduit, mais la soirée rock a été un relatif échec (lire ci-dessous).

Pour le 15 août, les animations ont failli être programmées à La Pierre. En effet, le 13 juin dernier(**), 4 membres du comité de direction de l'OT ont voté pour un tel changement contre 3 pour conserver le site du Chef-Lieu. Mais après discussion, Maurice Bouchet-Flochet changeant d'avis et modifiant son vote initial, une majorité s'est retrouvée pour garder l'emplacement habituel.

Le Club enfants a connu une fréquentation record, accueillant 885 enfants contre 610 l'an dernier, une augmentation de 45 % qui est due, en partie, au fait que, pour la première fois, le club était ouvert aux enfants de Sainte-Marie-de-Cuines qui ont été très fidèles. Le club est resté ouvert 42 jours, du 6 juillet au 28 août (soit 3 jours de plus que l'an dernier), et on a compté seulement 2 jours sans petits Cuinains. Juillet a été plus fréquenté (465 enfants) qu'août (420). Et, comme déjà constaté les saisons précédentes, les enfants viennent principalement de la résidence de La Perrière (46 % des inscriptions), puis des résidents (37 %) et des vacanciers (17 %).

Agés de 4 à 12 ans, les enfants ont profité d'un éventail d'animations originales qui ont été autant d'opportunités pour bouger, se dépenser et apprendre : stage vidéo, escalade, équitation, pêche, cuisine, rencontre avec les professionnels de la montagne, visites de musées et de fermes, baignades au lac ou à la piscine, chasse au trésor, jeux en plein air, jardinage dans le potager du club... Sans oublier la grande « boum » des Galapias le dernier jour ! Autant d'activités qui ont été appréciées des enfants puisque les (quelques) enfants qui étaient réticents pour venir au club, en début de semaine, ne voulaient plus le quitter à la fin.

En somme, une « saison belle et chaude » pour un bilan estival contrasté.

(*) Bilan présenté au comité de direction de l'OT, le 12 septembre 2009.

(**) Ce jour-là le comité de direction a aussi décidé d'accorder une prime aux salariés qui assurent des tâches qui incombent au directeur, de louer pour les déplacements du Club enfants le minibus du Club des sports (300 euros par mois), de prévoir pour l'hiver prochain la présence à l'OT de 3 employés et d'un animateur, et de retenir l'idée de Christine Carrara, membre du comité de direction, qui proposait que le comité se retrouve en fin d'année pour un repas.

■ BRÈVES

► COURSE D'ORIENTATION. Le mercredi 12 août, après midi, Mathieu Taboury, accompagnateur en montagne, a organisé une course d'orientation, activité sportive de navigation avec carte et boussole qui se déroule en général sur un terrain boisé. Deux jours avant la course, Mathieu Taboury a placé des balises sur un parcours sillonnant la vallée des Villards et, le jour J, presque 50 personnes, réparties en plusieurs groupes, se sont lancées dans l'aventure. En fin d'après-midi, le bilan était plus que positif avec des participants comblés pour cette première aux Villards. Un tirage au sort a permis à une famille, en vacances à La Perrière, de gagner un séjour d'une semaine pour 6 personnes, en gîte, à Saint-Colomban. Une expérience originale à renouveler même si Mathieu Taboury a dû déplorer le vol de deux balises (une déposée vers le Mollaret et une sur le chemin conduisant de Nantchenu au plan d'eau).

► SOIRÉE ROCK. Sur une idée de Claude Gauthier, membre du comité de direction de l'office de tourisme (OT), le samedi 8 août, Saint-Colomban a accueilli le groupe rock Dédicace (de Bandol) qui s'est produit en concert à la salle des fêtes. Des affiches en couleurs (maquette réalisée gratuitement par un professionnel) éditées par les soins de l'OT (pour une trentaine) et par la société Sicoli Copy (pour une autre trentaine, et celle-ci à la charge financière de Claude Gauthier) ont été apposées dans la vallée, le canton de La Chambre et Saint-Jean-de-Maurienne. Un article pour la promotion du groupe est paru dans le *Dauphiné libéré* quelques jours avant la prestation. L'entrée du concert était gratuite. La buvette était assurée par les membres de l'association qui bouge et qui anime (ABA) et pourtant... le public était bien clairsemé. Pour l'OT : « (Cette) soirée de grande qualité (dont) les morceaux (étaient) des compositions mystiques et réalistes racontant la vie des jeunes d'aujourd'hui, auraient pu enthousiasmer beaucoup plus de monde et surtout les jeunes qui semblent blasés et se montrent très peu intéressés, peu importe d'ailleurs les manifestations proposées. » Coût de la soirée : 1 700 euros environ.

FESTIVILLARDS

Pour l'office de tourisme :
« le public ne semble plus adhérer »

Programmé entre le 25 juillet et le 1^{er} août 2009, la 10^e édition de Festivillards a débuté par un concert de l'orchestre symphonique de Belgorod qui habituellement terminait le festival (pour une question de date incompatible avec la tournée française de l'orchestre russe par ailleurs invité des Fêtes musicales de Savoie).

Comme à l'accoutumée, beaucoup de monde dans l'église de Saint-Colomban (environ 220 personnes) pour cette soirée inaugurale, dirigée par Andréi Galanov, dont le thème était *Les plus belles musiques de films*. Etaient présents Pierre-Marie Charvoz, vice-président du conseil général de Savoie et maire de Saint-Jean-de-Maurienne, et Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban.

La soirée rock'n'roll du lundi 27 juillet avec le groupe Saint-Bioz fut, selon l'office de tourisme, « quelque peu décevante, non pas que les jeunes musiciens manquaient de talent, mais tout simplement parce que chacun pensait découvrir, à travers la reprise de grands classiques, l'histoire du rock depuis ses débuts et qu'il n'en a rien été. Quiproquo sur toute la ligne qui ont donc laissé une impression assez négative à la quarantaine de personnes qui s'était déplacée. »

Par contre, « pour la soirée cabaret-contes de Gilbert Gourraud, intitulée Carnet d'un berger, l'accueil a été unanimement favorable. Une prestation de grande qualité, un vrai travail de professionnel, une densité dans le texte et le décor, beaucoup de recherches dans les cohérences contes-visuels. Le public de la salle des fêtes, ce mercredi 29 juillet, a été sous le charme ! »

Même enthousiasme pour le spectacle du 31 juillet avec le prêtre-troubadour Alain-Noël Gentil à la salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines : « Une soirée enjouée où la musique est devenue langue universelle et d'où la soixantaine de spectateurs est sortie enthousiaste. »

Pour terminer le festival, l'église de Saint-Alban a accueilli Sylvie Guédy et Claude Noventa. Mais « l'acoustique particulièrement mauvaise dans l'église a gâché la soirée, et la quasi-totalité du public n'a entendu qu'une espèce de brouhaha. Une expérience à ne pas renouveler, du moins dans ce contexte. »

Sur le plan financier cette édition de Festivillards a été – comme les précédentes – déficitaire (près de 4 300 euros) avec 6 569 euros de recettes (en comptant une subvention de 1 000 euros du conseil général de Savoie et une de 500 euros de la commune de Saint-Colomban) pour 10 865 euros de dépenses (dont près de 5 000 euros pour l'orchestre symphonique). Sur le plan de la fréquentation, avec 368 entrées (contre 486 l'an passé et 526 en 2007) cette édition est l'une des plus faibles (comme en 2006).

En conclusion, pour l'office de tourisme : « Si une nouvelle édition de Festivillards est programmée pendant l'été 2010, il est primordial de réfléchir à sa programmation, sa durée, ses dates, etc., car le public se raréfie et ne semble plus adhérer à cette formule qui a pourtant déjà été modulée au fur et à mesure des années. C'est une certitude, le festival villarin a du mal à trouver son public. Festivillards c'est en fait beaucoup de travail pour la Maison du tourisme qui se charge de la conception de la plaquette, de la recherche d'un éditeur puis de partenaires (avec, cette année, création d'un nouveau logo), de la publicité et de la promotion, du suivi des contrats, de la prise en charge des artistes (financière et sur le terrain), des relations internes et externes, de la billetterie, des buffets d'ouverture et de clôture... Festivillards, pour durer, doit sans aucun doute changer. »

[Source : bilan de l'été établi par l'office de tourisme et présenté au comité de direction de l'OT le 12 septembre 2009]

■ BRÈVES

► PLAN D'EAU. Selon les dernières données de l'agence touristique départementale, les lacs et plans d'eau de Savoie ont connu une fréquentation record cet été (fréquentation supérieure à celle de l'été caniculaire de 2003). Selon l'office de tourisme : « Pour le plan d'eau de Saint-Colomban, il en est allé de même, avec 5 715 baigneurs comptabilisés entre juillet et août. Pour Yannick Emieux et Thierry Tchokothé, sauveteurs de baignade du SDIS 73, il n'y a pas eu de gros soucis en terme de surveillance et heureusement aucune intervention pour noyade, malgré l'opacité de l'eau. A noter que 34 organismes de type colonies de vacances ou centres d'enfants ont fréquenté le plan d'eau pour un total comptabilisé de 767 enfants. »

► PLAN D'EAU (SUITE). Pour la première fois cet été, la buvette du plan d'eau était tenue par une personne salariée de l'office du tourisme (Amandine Sornet), pendant les mois de juillet et août, du mardi au samedi, de 14 heures à 18 heures, soit 20 heures par semaine. La buvette, installée grâce au mobilier prêté par les Caves du Grand Arc a bien fonctionné (à la satisfaction de tous ceux qui ont fréquenté le plan d'eau) même si on ne peut pas établir de comparatifs, faute de précédents. Par ailleurs, à cause d'un dysfonctionnement électrique à l'aire de loisirs, deux fois, les stocks de glaces (fondues) ont dû être jetés, ce qui rend le bilan financier aléatoire (quelque 2 000 euros de recettes – dont plus de 40 % du 4 au 15 août – pour environ 1 500 euros de dépenses, salaire non compris).

► MASCOTTE. Le moins que l'on puisse dire est que le nom de la mascotte (« Matouille ») dont s'est dotée récemment la Maison du tourisme ne fait pas l'unanimité. Comme le relève l'office de tourisme : « réticences certaines, affirmées et réaffirmées par quelques Villarins ». Néanmoins cette mascotte (un très beau renard tout roux qui a coûté 161 euros) a participé à l'animation des pots de bienvenue, à quelques manifestations estivales et à la « boom » d'au revoir des Galapias..., et fait à chaque fois sensation auprès des enfants.

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

BOTANIQUE

Découvertes aux Granges et à la croix des Charrières

Au cours du mois d'août, j'ai organisé trois promenades botaniques.

• La première eut lieu le vendredi 7. Tout le monde ayant bien apprécié la promenade aux Granges, où nous étions allés l'année dernière, sur les conseils avisés de Danielle Tronel, j'ai choisi d'y retourner cette année. Nous avons connu un été chaud et sec, mais la proximité du torrent avait entretenu un peu d'humidité sur les bords du chemin. Il y avait donc encore beaucoup de fleurs.

Nous étions un petit groupe très sympathique d'environ 10 personnes, composé surtout d'habituel(e)s, d'une vacancière (à qui j'ai offert un petit cahier pour faire son herbier), et avec la présence, pour la première fois, de Martine Mugnier, ce qui m'a fait grand plaisir.

Cette promenade s'est très bien passée. Nous avons rencontré, entre autres fleurs : la jolie parnassie des marais, blanche et typique des prairies humides, le casse-lunettes, blanc aussi mais un peu rayé de jaune, et qui plaît tant à Danielle, le sénèçon de Fuchs, jaune, le géranium herbe-à-Robert, le petit polygala (bleu), la carotte sauvage, blanche, et la grande berce, déjà fanée et en graines, avec leurs ombelles caractéristiques (« parapluie » à l'envers), le très beau mélampyre des prés (qui a des fleurs jaune vif et des feuilles violettes au sommet, parmi les fleurs, ce qui fait sa beauté et son originalité), et enfin les fraises des bois, déjà en fruits.

• La seconde promenade s'est déroulée l'après-midi du 14 août, au départ du monument aux morts de Saint-Alban, sur le chemin mulier qui monte vers la combe du Merlet, via Le Mollard et la croix des Charrières qui est si belle depuis qu'elle a été si bien restaurée.

Nous étions 19, ce qui fait un bon groupe. J'ai remarqué que, sur ce chemin, il y a des fleurs qui ne poussent pas aux Granges, et vice versa. Par exemple, la parnassie des marais qui est absente sur ce chemin du Merlet. En revanche, il n'y a pas de domptevénin ni d'origan aux Granges. Cela s'explique par la géologie : les sols ne sont pas les mêmes.

Ilona était venue avec sa grand-mère, Monique Bret-Vitoz, pour commencer un herbier de fleurs des Villards, ce qui est une très bonne idée. Le temps très sec de cet été avait accéléré la fécondation des fleurs et beaucoup étaient déjà complètement fanées. Or, j'arrive quand même, avec l'habitude, à reconnaître certaines plantes mêmes fanées et en graines, mais je n'en parle pas car ce ne serait pas intéressant pour la promenade, ni pour mettre dans un herbier.

C'est ainsi que nous avons pu dénombrer qu'environ 25 fleurs, en ce 14 août, alors que je me rappelle en avoir compté jusqu'à plus de 40 au cours de la même promenade lors d'été moins secs. Pour les années prochaines, il vaudrait donc peut-être mieux que je commence les promenades par celle du Merlet, dès la première semaine d'août, pour profiter d'une saison un peu moins avancée ; sachant que de toute façon, à Saint-Alban, on est plus bas et que le terrain est plus sec que sur le sentier des Granges.

• Pour la troisième et dernière promenade, j'ai donc décidé de retourner aux Granges. Nous étions un petit groupe de 7 ou 8 per-

sonnes parmi lesquelles il y avait Valentine Favre-Bonté, Monique Bret-Vitoz, Christine Gauthier, et Stéphanie et Jacques Lafaurie. Nous avons revu les fleurs évoquées plus haut, plus l'aulne vert (que m'avait appris Jean-Noël Favre-Bonté), c'est-à-dire les « arcosses » en patois villarin, la parisette à 4 feuilles avec son unique fruit noir au sommet (attention, il est vénéneux), et enfin le chêvreuil-des-bois avec ses beaux fruits rouges (à ne pas manger non plus).

Ayant rencontré une très belle fourmilière, j'ai refait l'expérience d'y poser la main dessus puis d'y respirer ensuite l'acide formique, à forte odeur de vinaigre (avec la feuille laissée aussi quelque temps par Valentine sur la fourmilière, cela fonctionne également ; toutefois l'odeur est un peu moins prononcée). Cette promenade s'est achevée par un verre de l'amitié offert par Jacques et Christine au Chef-Lieu.

J'espère que tout cela fit de bons moments pour tout le monde. C'est toujours le but que je recherche en proposant ces promenades.

Mes promenades comportent toujours l'indication des noms de fleurs que je connais (car il y en a, évidemment, que je ne connais pas, essentiellement dans les Composées, les Ombellifères, le groupe des fougères, car je ne l'ai jamais bien étudié, et surtout dans les Graminées qui sont très difficiles à déterminer).

Je donne autant que possible le nom de l'espèce mais parfois seulement le genre (un genre comportant les plus souvent plusieurs espèces qui se ressemblent). Enfin, j'essaie d'agrémenter la présentation de quelques fleurs, celles qui s'y prêtent facilement, par des indications purement botaniques : les Labiées à 2 lèvres, les Composées, comme les pissenlits, à fleurs toutes ligulées, ou les marguerites et les asters à fleurs ligulées autour et tubulées au milieu, et les Ombellifères avec une (ou deux) ombelle(s), parfois un involucre et, éventuellement, des involucelles comme sur la carotte sauvage. J'essaie aussi de répondre aux questions des promeneurs, le cas échéant.

Mes promenades, commencées en 1992, ayant toujours eu quelques amateurs, je me laisse aller à penser que je m'y prends d'une façon satisfaisante. Cependant, toutes les idées que l'on me formulera pour les améliorer seraient évidemment les bienvenues. Ainsi, par exemple, cette proposition de Danielle Tronel, l'année dernière, et évoquée au début, d'aller aux Granges, fut vraiment une bonne idée. Je garde donc désormais cette promenade au programme de mes sorties du mois d'août pour les années futures.

Enfin, pour terminer avec l'évocation des activités botaniques de ce mois d'août, j'ajoute que nous sommes allés ramasser des rameaux ou des feuilles d'arbres et d'arbustes divers, avec Simon Cartier-Lange (que je remercie de son aide) le 14 août en fin d'après-midi, afin d'enrichir l'herbier des feuilles d'arbres de la vallée. Nous avons récolté, puis j'ai déterminé les nouvelles espèces suivantes : l'alisier blanc, le merisier, l'épicéa, le fusain d'Europe, l'argousier, le sureau noir, le robinier, le cerisier à grappes et le chêne sessile. Sur ces 9 espèces, 6 planches sont déjà réalisées ; les autres sont en cours d'exécution.

Bernard Patillon



■ Le mélampyre des prés.

STATION FLEURIE SAINT-COL

Le fleurissement manque de bénévoles dans quelques hameaux

De nombreuses personnes (essentiellement de Lachal et de Valmaure, mais pas seulement) ont été surprises de constater que, cet été, quelques ponts (principalement de Lachal et de Valmaure donc) n'ont pas été fleuris comme les autres ponts de la commune. Ces remarques ont été parfois directement adressées au président de l'association Station fleurie Saint-Col – col du Glandon.

Reuni le 29 juillet dernier (*), le bureau de cette association a évoqué cette question et tenu à répondre à ces critiques non sans être revenu au préalable sur le marché : « *Le marché aux fleurs est assuré par le Bocage et l'association Station fleurie. Il est au service des Villarins de 9 heures à 11 h 30, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines n'étant pas officiellement invitée pour éviter la concurrence avec le commerçant installé sur son territoire. Pour une meilleure qualité du produit, faut-il avancer le jour des ventes ? Les achats effectués avec un bon d'achat se font sur le marché pour assurer la survie du marché et l'égalité entre tous (affichage en 2009).* »

Sur la question des ponts, le bureau a rappelé que « *tous les hameaux étaient fleuris depuis 1981-1982 avec chacun un bénévole responsable à l'entretien. C'était la condition. Avec le temps, certaines personnes ne peuvent plus assurer ce travail et ne sont pas remplacées, d'autres ne sont pas résidents permanents et ne peuvent faire un entretien suivi. C'est le cas des ponts de Valmaure et de Lachal. L'employée est chargée de mettre régulièrement de l'engrais mais, sans arrosage, les plantes sont brûlées. Cette personne ne peut subvenir à un remplacement, ses heures sont déjà insuffisantes pour entretenir les bâtiments publics, les parterres et le pont du Châtelet qui se trouve sur la route départementale. Ces bénévoles qui sont concernés, les anciens, ont fait un bon* »

(*) Présents : Marcelle Pommier, Gilbert Pautasso, Chantal Renoud-Camus, Maurice Bouchet-Flochet. Excusée : Evelyne Rostaing-Troux.

(**) Ce texte a été rédigé, pour le bureau de l'association, par Maurice Bouchet-Flochet.

■ BRÈVES

► SAINT-ALBAN EN FLEURS. L'association Saint-Alban en fleurs vit-elle ses derniers moments ? Après la reprise du fleurissement des massifs et des bacs publics par la commune, le bénévolat, découragé, semble renoncer et Béatrice Darves-Bornoz, présidente de l'association, s'est retrouvée seule, fin août, pour établir le palmarès des maisons fleuries. Et, ce, malgré un appel aux bonnes volontés (par affichage) pour constituer un jury large et représentatif.

► TABLE D'ORIENTATION. Au cours de l'inventaire dressé le 11 août 2009 par la commission municipale de Saint-Colomban qui s'occupe des chemins de randonnée, il est apparu que la table d'orientation était en parfait état pour... désorienter les visiteurs. En effet, la végétation, envahissante à l'entrée de Saint-Colomban, la rendait, d'une part, difficilement visible et, d'autre part, ne donnait plus, de cet endroit, une entrée dégagée et accueillante de la commune. Aussi, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et après un bref compte rendu au maire, Maurice Bozon, fut-il décidé – le même jour en fin d'après-midi – de remédier à cet état de fait en effectuant un débroussaillage conséquent. Une heure plus tard, la table d'orientation était redevenue utile pour indiquer au promeneur les montagnes et les lieux environnants. Sans plus désorienter quiconque. – (Paul Paret.)



■ De gauche à droite : Paul Paret, Guy Emieux, Evelyne Rostaing-Troux, Jacques Girard, Paul Long et Dany Faure.

COLL. P. PARET

Une statue de Villarinche, en bois, sera édifiée à l'entrée de la commune

L'assemblée générale de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards (mercredi 5 août à Saint-Alban) a réuni 23 personnes (dont un membre d'honneur : Alfred Bozon) sur 153 adhérents, ce qui est peu. Cependant, 51 pouvoirs avaient été donnés ou envoyés par la poste ce qui a permis à l'assemblée de délibérer (quorum atteint). Ce qui montre peut-être aussi que les Villarins croient en l'utilité de cette association.

Maurice Frasse, président en exercice, après avoir rendu hommage aux membres disparus dans l'année, a commenté le rapport moral dont les 7 réunions de bureau, les animations et les réalisations : la fête du pain, le 15-août (avec les costumes et le pain bénit), la statue du petit ramoneur, l'inauguration de la croix du Balais par le père Velut, la participation de certains adhérents au rassemblement des costumes de Maurienne (14 juin à La Chambre), et la participation à la journée les Villards vallée propre de mai 2009 (sous l'égide de la communauté de communes de la vallée du Glandon et au sujet de laquelle la vallée a reçu un éco-label officiel de l'association Moutain Riders).

L'assemblée a adopté ce rapport ainsi que le rapport financier – qui a reçu quinze de la commission d'apurement des comptes (1) – qui montre un déficit de 2 147,66 € (5 335,34 € de recettes pour 7 483 euros de dépenses) dû essentiellement à la réalisation de la statue du petit ramoneur qui a coûté 4 104 euros. Le prochain exercice prévoit un déficit réactualisé à 4 900 euros (2).

Cette année, pour la première fois depuis plus d'une décennie, le nombre des adhérents s'est redressé (153 contre 146 l'an passé, soit une augmentation de 4,1 %). Aussi l'assemblée n'a-t-elle pas jugé utile d'augmenter la cotisation qui reste donc fixée à 10 euros.

Trois membres du bureau étaient renouvelables. Deux ont été réélus à l'unanimité : Nicole Roche (Premier Villard) et Gilbert Quézel-Ambrunaz (Le Frêne). Suite à la démission de Claude Gauterin et à l'indisponibilité de Gilbert Laposse, le bureau ne comprenait alors

que 8 membres sur les 12 statutaires. Après discussion, Jean-Luc Pluyaud a accepté de rentrer au bureau. Vivant le plus souvent en région parisienne, il ne pourra pas être toujours présent, mais son expérience en matière associative ainsi que son regard « neuf » sur la vallée seront autant d'atouts pour l'association. Simone Quézel-Ambrunaz a également accepté de siéger au bureau ; son activité dans la vallée (3) devrait lui aussi permettre au bureau de l'association de prendre des décisions judicieuses.

Le premier point abordé au cours du débat avec les adhérents a été celui du projet d'une statue de Villarinche en costume traditionnel, le bureau présentant des photographies de statues en inox réalisées par un artiste orléanais dans la région lyonnaise. Le débat a été constructif mais vif tant est si bien que des riverains de la mairie se sont étonnés du « volume » sonore de ce moment de l'assemblée générale...

Si certains adhérents souhaitaient une statue en inox (matériau contemporain), finalement, une majorité s'est dégagée pour adopter le bois, plus représentatif de la vallée (un simple coup d'œil à nos paysages le confirme !) et parce que la statue représentera un symbole du patrimoine villarin. Quant au bronze, suite à des démarches de Gilbert Laposse, il aurait fallu un budget nécessaire de plusieurs dizaines de milliers d'euros...

Cette statue sera placée à l'entrée de Saint-Colomban (Martinan, en bas de l'intersection de la piste de Lachenal et de la route départementale, de l'autre côté de la placette où est située la table d'orientation, en aval du chariot fleuri). Un emplacement préféré au col du Glandon par exemple qui n'est ouvert qu'une partie de l'année (de juin à novembre) et qui, éloigné des villages, inciterait peut-être davantage aux dégradations.

Cette statue en bois devrait avoir une taille (environ 2 mètres plus le socle, qui devrait être réalisé par la commune de Saint-Colomban après accord de son conseil) qui la rende bien visible des automobilistes et des promeneurs.

Reste à décider quelle attitude aura

cette Villarinche : bras levé ? (les adhérents sont contre) ; bras ouverts en guise d'accueil ? une main sur une hanche ? Finalement c'est le bureau qui décidera en étroite collaboration avec l'artiste qui réalisera la statue. Sur ce point, tout naturellement, et vue la satisfaction de l'association – mais aussi des Villarins et des touristes – concernant la statue du petit ramoneur, des contacts ont été pris avec Sébastien Cohendet (ancien résident de La Chambre) qui connaît déjà le costume villarin. L'artiste est donc venu aux Villards, le 19 août, où il a rencontré Xavier Mugnier, Yves Morel et des membres de l'association, au cours d'une visite du futur site d'implantation et de la Maison du patrimoine. Là, il a pu voir un mannequin habillé qui pourrait lui être prêté le temps de son travail, comme modèle. La statue pourrait être inaugurée lors de la commémoration du 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France (de la France à la Savoie ! disent déjà quelques plaisantins...) en juin 2010.

Autre point abordé : les passerelles sur les torrents villarins. Une passerelle devait être installée sur le torrent de la combe de la Croix, sous le Sembuis, car l'actuelle est en mauvais état (*lire ci-dessous*). Maurice Frasse a précisé que celle des Drets, qui sert à traverser le torrent des Croix, dans la combe des Balmettes, est détruite, les supports ayant été endommagés par les crues et les intempéries. Ce point de passage est important car il est situé sur le chemin balcon de la vallée des Villards. Une corvée estivale devrait la changer au printemps prochain ce qui laisse le temps de réfléchir à une solution adéquate (passerelle en caillebotis en alliage, présentant les avantages d'imputrescibilité, de légèreté et de sécurité, le caillebotis empêchant les glissades par temps humide) (*). Enfin, l'an prochain une passerelle devrait être installée pour accéder à la combe des Balmettes depuis le virage du Pré du Rivage. Actuellement réduite à une simple planche, glissante très souvent, cette passerelle est utile pour aller au lac des Balmettes et aux cols environnants, mais aussi pour accéder au plateau du Balais (*lire page 7*).

Les adhérents souhaitent aussi la mise en valeur du tilleul du Chef-Lieu et la rédaction d'une plaque d'information à son sujet. Une plaque explicative sera aussi posée sur la croix du Balais.

La discussion a également porté sur les épaves automobiles abandonnées sur la commune de Saint-Colomban. La commune enlève, à sa charge, les épaves réputées être sans propriétaires connus si celles-ci sont localisées sur le domaine public. Sinon, le coût de l'enlèvement pour un particulier est de 50 euros environ. Pour celles situées sur la piste dite de l'eau, en contrebas de Lachenal, au sujet desquelles de nombreux adhérents interpellent régulièrement le bureau, il a été répondu que la « force publique » ne peut intervenir dans ce litige (qui est d'ordre privé puisque la piste est toujours privée) que si le propriétaire de l'emplacement porte plainte.

Ont été aussi évoqués le repas des collecteurs (qui récompense les personnes qui passent dans tous les hameaux, chaque été, afin de collecter les adhésions à l'Association et les abonnements au *Petit Villarin*) et le repas de la fête du pain. Cette année il y eu 9 invités

(repas offerts) et 26 convives non-adhérents sur un total de 87 participants (en forte baisse). Il y a eu 2 enfants non payants. A la question posée sur le bien-fondé de cette gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, il a été répondu que, d'une part, cela risque de pénaliser des familles et, d'autre part, que cela ne concerne qu'un nombre restreint de cas.

Pour terminer, avant le pot de l'amitié pris après la clôture de l'assemblée générale vers 19 heures, Maurice Frasse a remercié tous les bénévoles qui œuvrent pour l'association et s'est déclaré confiant en l'avenir de l'association. Et de nombreux sujets restent d'actualité, comme la gestion de la route départementale 927. Mais le projet de la statue de Villarinche nécessitera un travail important ; suivi de sa réalisation et suivi des demandes de subventions (4) auprès des instances adéquates. Pour que, comme l'a écrit sur son pouvoir Jean-Pierre Salomon, ancien éditeur de l'hebdomadaire *La Maurienne* et fidèle adhérent de l'association depuis des années, « grâce à [l'association], dans une grande diversité, l'âme villarinche brille toujours ».

On le voit, le futur de l'association n'est pas sombre, le nombre des adhérents et les projets en cours ou à l'étude en étant des preuves tangibles.

Christophe Mayoux

(1) Cette commission était composée de Albert Cartier et Gilbert Pautasso. Pour le prochain exercice, elle comprendra Albert Cartier et Evelyne Rostaing-Troux.

(2) Le budget soumis aux adhérents tenait compte d'une statue en inox (7 000 euros). Mais les adhérents ayant voté pour une statue en bois (coût estimé à 5 000 euros) le déficit du budget 2010 ne sera plus que de 4 900 euros (hors subvention éventuelles).

(3) Simone Quézel-Ambrunaz est membre du conseil d'administration de l'association Les Villards, patrimoine et culture. A ce titre, elle s'est impliquée dans la réfection de la chapelle des Voutes et dans la conservation des boîtes de Sainte-Reine. Elle a aussi effectué de nombreuses recherches généalogiques pour quelques familles villarines.

(4) La communauté de communes de la vallée du Glandon a voté ce printemps une subvention de 500 euros prise en compte dans le budget présenté à l'assemblée générale.

(* NDLR : fin août, deux employés communaux de Saint-Colomban, Pascal Bozon et Sylvain Martin-Cocher, ont procédé à l'enlèvement de cette passerelle en bois pour en aménager une nouvelle, en béton.

Le bureau de l'Association des Villarins et des amis des Villards compte deux membres supplémentaires qui ont été élus par les adhérents lors de la dernière assemblée générale. Il s'agit de Simone Quézel-Ambrunaz et Jean-Luc Pluyaud, tous les deux du hameau de l'Eglise. Jean-Luc Pluyaud, retraité d'EDF, habite le nouveau lotissement de la Doata mais réside principalement en région parisienne.

Le bureau compte désormais 11 membres sur les 12 prévus par le règlement intérieur puisque Claude Gauterin (Bessay) a démissionné du bureau lors de cette même assemblée générale. Suite à ces « recrutements », le bureau de l'association est ainsi constitué : Maurice Frasse, président, Paul Long, vice-président, Christophe Mayoux, secrétaire, Gilbert Laposse, trésorier, et Jean-Luc Pluyaud, trésorier-adjoint, Jean-Marc Bordas, Simone Favre-Teylaz, Georges Noël-Lardin, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Simone Quézel-Ambrunaz, et Nicole Roche, membres.

■ BRÈVE

► PASSERELLE. Le 29 août, dès 7 heures du matin, un groupe de 23 volontaires a procédé au portage des matériaux et à l'installation d'une passerelle sur le torrent de la combe de la Croix, ainsi qu'au traçage des sentiers d'accès. La passerelle existante n'était plus en bon état. Sans citer l'ensemble de ces bénévoles (qui ont permis à la collectivité d'économiser quelque 18 000 euros, chiffrage ONF), il convient de citer Patrice Rostaing-Troux et Lionel Bozon-Vialle d'une part, Emmanuel Favre-Tissot et Jean-Paul Bozon-Vialle d'autre part, qui ont monté à dos d'homme les barres en acier qui ont servi de support et qui ont été coulées dans le béton. Les autres éléments métalliques ainsi que les matériaux de construction (ciment, etc.) ont été montés dans des sacs par les autres personnes de la corvée. Il faut aussi remercier Guy Emieux qui a procédé au renforcement et au montage « à blanc », avant portage. A 11 heures la mission était terminée. Après un essai concluant, c'est sous des applaudissements que 8 personnes ont emprunté la passerelle. Tous les participants à cette « corvée » ont souligné la solidarité et la bonne humeur qui ont entouré ce chantier qui s'est conclu par un casse-croûte que chacun a tiré de son sac, le vin étant offert par la municipalité. – (P. Paret) ▼



LE BALAIS ET LA CROIX DE LA CHARMETTE

Une balade prisée

Située à 1 980 mètres d'altitude sur le joli plateau du Balais (Saint-Alban), entre les combes des Balmettes et du Merlet, la croix de la Charmette est devenue un objectif de randonnée. Avant l'implantation de cette croix par des bénévoles (en 2007), outre les bergers et les moutons, combien de visiteurs sur ce plateau ? Tout au plus quelques randonneurs de passage vers le sommet du Jarnalet.

Cet été, le 16 août, Jean-Marc Bordas (membre actif de l'association des Villarins et des amis des Villards, qui a lui-même fabriqué cette croix et procédé à son installation par hélicoptère, avec l'aide de l'association) et Annie Bordas ont fixé sur la croix (à l'intersection des deux branches) une plaque réalisée par Solid'art Maurienne (et financée par l'association) qui invite le randonneur à s'arrêter quelques minutes pour admirer le paysage qui l'entoure et lui rappeler le drame du 28 juin 1860 qui vit 4 membres d'une même famille (un père et ses 3 filles) frappés par la foudre (1).

Sur cette plaque, on peut y lire : « *Envie d'air pur ! de liberté ! Partir sur les sentiers, traverser les pâturages en fleurs, le torrent qui chante la vie, le salut des marmottes, se désaltérer à l'eau fraîche du « bachat ». Ici, dominant la vallée des Villards, au loin le Mont-Blanc, la Vanoise, l'Oisans, les Grandes Rousses et leurs glaciers étincelants. Devant ce splendide décor de montagne, l'homme a planté cette croix et fait le vœu que cette nature soit préservée pour les générations futures. Mais, randonneur, sache qu'en ces lieux la nature peut être sévère. Sur ce plateau, un père et ses trois filles furent foudroyés sur l'alpage le 28 juin 1860.* »

Dernièrement, un panneau rappelant ce drame a aussi été placé, par des randonneurs, à l'entrée du plateau du Balais quand on arrive par la combe des Balmettes, juste devant les ruines des chalets de la famille Frasse-Sombet.

Dans le socle de la croix, une boîte contient carnet et crayons afin que les randonneurs puissent laisser un message. Le premier date du 22 août 2007, soit quelques jours à peine après l'installation de la croix. Il y en aura 16 cette année-là, le dernier datant du 4 novembre. Pour 2008, seule année complète, on compte 27 messages, du 28 mars au 15 novembre. Et cette année, le premier date du 4 janvier sans dire si les auteurs sont venus à skis, s'ils sont passés par les Balmettes ou par le Merlet. Quoiqu'il en soit, ils ne redoutaient pas les avalanches ou alors devaient bénéficier de « la protection de la croix ».... Début septembre, on en était à 27 messages, un nombre qui doit être dépassé aujourd'hui. Ces données montrent que le plateau du Balais (et sa croix) est (sont) une destination prisée des randonneurs, sa proximité, son niveau de difficulté (faible) et le paysage qu'il permet de découvrir expliquant sans doute cela.

A la lecture de ces messages on est d'abord frappé par le fait que la croix fait (presque) office de station météo car nombreux sont ceux qui évoquent le temps. Et la croix et le Balais sont souvent dans le brouillard même si des jours de beau temps sont aussi notés. Ainsi, le 16 août 2008, la croix est entourée de « neige sur les hauteurs » suite au 15 août épouvantable qu'a connu la vallée. Et le 16 juillet 2009 : « La neige est sur les sommets ».

Le carnet contient aussi les avis des bergers et/ou des bergères (« *Bravo de la part du berger* »), et des éleveurs locaux (« *On croirait presque que la croix protège les agneaux et les brebis* », « *Vive les moutons et à mort les loups !* »). Et si certains sont déçus (« *Aucune marmotte en vue* ») d'autres sont heureux (de voir « *des petits chamois avec leur mère* »), tandis que d'autres encore expliquent avoir sauvé d'une mort certaine un mouton pris dans les fils électriques d'une clôture.

Mais le plus souvent, les visiteurs sont inspirés par le panorama exceptionnel qu'offre l'endroit. Et si les Ban'nes donnent du « *Coucou à notre clocher !* », les Colégnons regardent le domaine skiable et les pistes de ski, tandis qu'un randonneur écrit, en arrivant : « *Quinta bella via !* », puis, départ oblige : « *Quinta trista via ! (2)* »... On lit aussi que le « *paysage (est) grandiose* », un randonneur le jugeant même – comment le contredire ? –, comme une « *œuvre d'art* » ! Enfin, un bon vivant a noté : « *rosé, kir, génépi et café, face à un paysage idyllique* ».

En 2007, un randonneur notait que le Balais était l'endroit de la montagne de Saint-Alban qu'il préférait le plus, ajoutant : « *Dommage qu'on n'explique pas pourquoi* » l'installation de cette croix ? Et une famille de Saint-Alban rappelait, en 2008, que son aïeul et ses filles avaient été foudroyés en 1860, suggérant : « *et si cette croix pouvait être dressée en leur mémoire ?* » La plaque récemment fixée exauce leur vœux.

On note aussi des remarques plus prosaïques : « *Une petite pensée pour le « dur » qui a dû la monter sur son dos* », a écrit ce randonneur peu au fait des choses et alors, qu'à la date du 21 août 2008, on lit qu'un « *hélicoptère de matériaux pour consolidation du socle* » a eu lieu... Des remarques polémiques aussi : « *aucune valeur, montée en hélico !* », ou : « *une récup que Saint-Col ne veut pas* ». Auxquelles quelqu'un a répondu : « *Vous n'aviez qu'à la monter, notre croix, et vous verrez si vous allez pas prendre l'hélico ou si vous la montez à pied comme l'a fait Jésus !* » Plus philosophe, ce message qui estime qu' « *il est bien normal que cette croix ne plaise pas à tout le monde. Tant pis ou tant mieux !* » Mais faut-il laisser le mot de la fin à cette réplique : « *Faut être c... pour pas dire qu'elle est magnifique !* » ?

Ferventes, critiques ou poétiques, les remarques ne manquent pas. D'où l'idée suivante : pourquoi, à l'instar de ce qui est disponible au sommet de quelques pics et montagnes villarins, ne pas laisser un boîtier contenant papier et crayons, aux bords des lacs et aux sommets des cols de nos combes ?

Christophe Mayoux

(1) Lire *Le Petit Villarin* numéro 141, septembre 2007, pour l'installation de la croix, et *Le Petit Villarin* numéro 145, septembre 2008, pour sa bénédiction.

(2) Traductions : « *Quelle belle vie !* », puis : « *Quelle triste vie !* »

Michel Laurot *SOLAIRE*
Plomberie - Sanitaire
Chaudage toutes énergies
Cités Bozon - 73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél./Fax : 04 79 59 44 19 - Port. 06 86 89 83 49
E-mail : michel.laurot@wanadoo.fr

LA FÊTE DU PAIN

Une réussite malgré la pluie et une baisse de fréquentation

Pour la première fois depuis bien longtemps, la fête du pain a été victime de la pluie contrignant les organisateurs et les convives à se replier dans la salle des fêtes de Saint-Colomban.

L'organisation de cette journée, par le bureau de l'Association des Villarins et des amis des Villards et de nombreux bénévoles, est lourde, et qui n'y a jamais participé ne peut pas s'imaginer tout ce qu'il y a à faire.

Tout commence par la préparation du four. Une fois la corvée de ramassage du bois effectuée, celui-ci est amené sur place au Pied des Voûtes (ces deux dernières années, Félicie Quézel-Mouchet du Frêne avait donné des fagots de bois). Ensuite, les boulangers, les mêmes que l'an passé (comment changer une équipe qui gagne ?), Gilbert Quézel-Ambrunaz et Paul Long, aidés par Pierre Jamen et sa famille du Pied des Voûtes, ont mis le four en chauffe dès les jours précédents. Le samedi, le boulanger de la vallée, ayant préparé la pâte, les boules de pain ont pu alors être cuites dès les premières heures du jour. Deux fournées ont été nécessaires pour satisfaire les besoins de tous les convives.

Dans l'après-midi du samedi, les « éplucheuses » traditionnelles s'étaient données rendez-vous au bassin de la salle des fêtes, pour éplucher quelque 50 kilos de pommes de terre (découpées comme d'habitude par l'*Hôtel de la poste*), les oignons ayant été pelés au Pied des Voûtes dès le matin.

Cette année, la communauté de communes de la vallée du Glandon (par son président Norbert Combet) avait fait descendre sur le site les tables et bancs nécessaires dès le vendredi. De même, les toilettes, artisanales, mais qui rendent un grand service, avaient également été installées, et tout était prêt.

Et il faisait très beau ce samedi, au Pied des Voûtes, tant et si bien que, malgré les prévisions météorologiques pessimistes, certains se demandaient bien pourquoi il pleuvrait le lendemain. Mais le dimanche matin, quelle déception ! Dès potron-minet, un temps bien à la pluie ne laissait aucune espérance quant à la tenue de la fête au Pied des Voûtes et conduisait les organisateurs à se replier dans la salle des fêtes. Ressortaient alors, comme toujours en pareil cas, l'idée de l'achat d'un chapiteau, ou celle de faire la fête du pain dans un autre lieu, etc. Fort heureu-

tement, la nouvelle salle des fêtes est bien pourvue en tables et en chaises (ce qui évita un transport dans l'autre sens) et sa cuisine convient parfaitement aux cuisiniers, Francis Martin-Fardon étant bien secondé pour la cuisson des teillons à la flou.

A midi donc, les convives, au nombre de 87 s'installaient pour déguster le repas traditionnel (charcuterie, diots, teillons, tomme, pâtisseries, fruits et café) au son de l'accordéon de Sylviane Marquis et de son compagnon. On était loin des 120 participants habituels mais cela n'a pas entamé le moral des présents qui se sont finalement bien amusés.

Car, comme chaque année, Jacques Favre-Teylaz a joué le troubadour de service, coiffé du chapeau de circonstance, et son interprétation de *Etoile des neiges* réjouit toujours autant l'assistance. En fin d'après-midi eut lieu le concours de pesée de jambon, offert comme chaque année par le boucher Joseph Féra. Et c'est le maire de Saint-Alban, Maurice Darves-Bornoz, qui l'a remporté avec une estimation à 5 grammes près d'une pièce de presque 6 kilos. Il a devancé Georges Quézel-Ambrunaz (de 10 grammes) et Monsieur Panini (un invité de la famille Jamen) qui ont remporté pour l'occasion une calculatrice comme lot de consolation.

En tout début de soirée, il fallut alors ranger et nettoyer la salle des fêtes, de la cuisine à la grande salle. Quoi de plus logique pour une fête du pain : tous les convives encore présents mirent la main à la pâte, afin de ne pas laisser les organisateurs dans le « périn », pour ranger chaises et tables dans le local attenant.

Que tous ceux qui ont œuvré pour cette fête du pain soient remerciés, de même que les serveuses et les cuisiniers, tous présents quand il le fallait. Remerciements aussi à Joseph Féra pour le jambon, au boulanger de Saint-Colomban pour son geste concernant la pâte et les pâtisseries, et à l'Intermarché de Cuines pour son don en bons de réductions.

Spérons que l'an prochain, on puisse profiter de nouveau de conditions météorologiques favorables pour retrouver le cadre bucolique du Pied des Voûtes qui convient si bien à l'esprit champêtre de la fête du pain.

Christophe Mayoux



■ Les «éplucheuses», étroitement surveillées...



■ Jacques Favre-Teylaz.

Expositions et conférences

Cet été, l'activité de l'association Patrimoine et culture a consisté à présenter un cycle de conférences (lire page 9) et une exposition de photographies anciennes sur un thème nouveau.

Pour cela deux expositions présentées dans la Maison du patrimoine (costume villarin et photographies anciennes) ont été renouvelées. Pour les costumes, une des salles a été entièrement repensée par Martine Ferroud, Xavier Mugnier et Yves Morel afin de présenter au public différents costumes. Les visiteurs ont ainsi pu admirer les costumes des dimanches ordinaires, de petite fête, de grande fête et de mariée, le costume de deuil du mari, des parents, des grands-parents, des oncles et des tantes, des frères et sœurs.

Un livret explicatif destiné aux membres de l'association Patrimoine et culture qui tiennent les permanences est en cours de rédaction par Stéphanie Chaboud-Crouzaz, en collaboration avec Xavier Mugnier et Yves Morel. Il présentera les différents éléments du costume, les différents costumes, expliquera comment le revêtir et comment l'entretenir.

Concernant les photographies, celles de groupes scolaires, de conscrits et de mariages ont été décrochées et remplacées par une autre exposition dont le sujet était : « Que sont devenus nos paysages de jadis ? ». Réalisée par Stéphanie Chaboud-Crouzaz et Christophe Mayoux, les thèmes en étaient les commerces, les hôtels, les édifices religieux, les lieux de rencontre, les chemins de traverse, les monuments aux morts, les habitations, les villages.

Sur chacun de ces thèmes, des planches (53 exactement, plastifiées pour assurer leur conservation et être éventuellement réutilisées en d'autres circonstances) regroupaient des photos anciennes prêtées par des Villarins et les

mêmes vues prises aujourd'hui, les deux séries étant accompagnées par un texte explicatif souvent extrait des livres de Pierre Bozon, mais parfois aussi issu de conversation avec les familles concernées par les photographies.

Un livre d'or, mis à la disposition des visiteurs, a permis de recueillir des avis et des remarques. De façon générale, les visiteurs ont apprécié la qualité de l'exposition (qui sera encore visible cet hiver) et salué l'ampleur du travail effectué qui a pris une dizaine de mois. De même, le concept global de la Maison du patrimoine (mobilier, costumes, outils, etc.) est jugé très positif. Il apparaît aussi que si l'éclairage de l'écurie est satisfaisant pour l'exposition des outils, par contre, pour des expositions de documents photographiques et de textes, l'éclairage est faible. Différentes solutions sont actuellement étudiées par l'association pour y remédier.

A la demande de certains visiteurs, un livret contenant l'intégralité des documents exposés sera réalisé pour l'association par Stéphanie Chaboud-Crouzaz et Christophe Mayoux et sera mis en vente selon des modalités (et

un prix) qui restent à définir. Il sera publié au coup par coup de façon à éviter d'en avoir un stock. Naturellement une autorisation de publication sera demandée à chacune des personnes ayant prêté des documents.

La prochaine exposition (été 2010) devrait concerner le col du Glandon et les activités des Villarines et des Villarins de jadis. Pour cela il faudra des documents (photos, cartes postales, coupures de presse, etc.). Rappelons que les documents prêtés sont scannés et redonnés à leur propriétaire. De façon générale, de nombreux Villarins ont joué le jeu et mis à disposition leur fonds personnel.



■ Les Roches (août 1906).

■ BRÈVE

► SORTIE. Une quinzaine de membres de l'association Patrimoine et culture a visité l'écomusée de la combe de Savoie qui est situé à Grésy-sur-Isère. Pour Martine Ferroud, présidente de l'association : « Ce que l'on voit ce sont des objets, exposés dans 20 maisons de pierres, en rapport avec différentes activités et de nombreux métiers : l'école, le charron, le moulin, les fruitières, l'alambic, le four, le lavoir, la scierie, la menuiserie, l'apiculture, l'agriculture, la vigne, la forge, etc., ainsi que l'évolution d'un intérieur de maison quand on passe du XVII^e au XX^e siècles. Il y a aussi le musée du sapeur pompier. » Selon elle : « L'intérêt pour le visiteur ordinaire est de retrouver, ou de découvrir s'il est jeune, des objets, pour beaucoup, qui ne sont plus utilisés. Notre déplacement avait pour but de voir comment ces objets sont présentés et mis en valeur. Pour ma part j'ai pu constater qu'ils sont parfaitement nettoyés, « graissés », souvent mis en « situation », mais que, comme chez nous, l'étiquetage précisant le nom et l'utilisation des objets est incomplet car c'est un travail fastidieux et parfois qui est sans réponse par manque de connaissance. Dans ce musée il y a trois salariés, sans compter le propriétaire, sa femme et leur fils qui sont très actifs. » Et de conclure : « J'ai donc constaté que nous n'avions pas à rougir de notre Maison du patrimoine. Nous pouvons progresser en ce qui concerne le nettoyage des objets, leur remise en état. Peut-être devrions-nous faire appel à tous les Villarins car, à l'association, c'est surtout Roger Darves qui fait ce travail ; il est très compétent et dévoué mais il ne peut pas tout faire dans ce domaine ! » – (C. Mayoux.)

Un film amateur fait redécouvrir les travaux agricoles anciens

Il en va parfois des manifestations culturelles villarines comme des grandes réunions de famille, les « cousinades ». Tout démarre à l'initiative d'une personne qui lance l'idée comme on lancerait une bouteille à la mer. Une idée qui fait son chemin parmi les cousins concernés qui n'hésitent pas, alors, à participer à sa mise en œuvre, certains que le jeu en vaut la chandelle. Les invitations sont envoyées, la publicité est placardée sur les panneaux d'affichage et les articles annonçant l'événement sont publiés dans la presse locale. Tout cela sans garantie de succès même si on peut raisonnablement le présager.

Et puis fatallement le jour « J » arrive. Et devant le succès de l'événement et les félicitations des participants, on se dit, pour la « cousinade » comme pour la diffusion d'un film, que oui vraiment cela en valait la peine !

Les 109 spectateurs présents lors de la diffusion du film intitulé *Le vie d'un grain de blé* (à la salle des fêtes de Saint-Colomban, le 18 juillet dernier en soirée) ont été unanimes : c'est un très bon moment d'émotion qu'il leur a été donné de vivre ce soir-là.

C'est en 2000 que Gilbert Quézel-Ambrunaz a eu l'idée de faire revivre, pour ne pas les oublier, les gestes agricoles de jadis, comme pour fêter la fin d'un XX^e siècle qui a vu la société villarine passer d'une économie entièrement agricole à une économie désormais essentiellement touristique.

Et durant une année, avec l'aide de quelques habitants de Saint-Alban, véritables acteurs qui s'ignoraient, Gilbert a reconstitué toute une série de travaux autour de la vie d'un grain de blé, travaux reproduits à l'identique de ceux que les anciens pratiquaient au siècle dernier.

Tout a commencé par le travail de la terre (labour avec des chevaux, cassage des mottes avec une herse), travail que

Villarines dont les vêtements pesaient plusieurs kilos...

Le battage du blé dans le « suet » de la grange de Gilbert Quézel-Ambrunaz fut l'occasion de revoir des gestes pénibles et répétitifs mais nécessaires si on voulait obtenir de la farine. L'occasion aussi de revoir avec émotion Marie-Rose Mermoz refaire ces gestes comme si elle n'avait jamais cessé de les faire. De sourire, en voyant celui-là se « débattre » avec un fléau de fortune que son aïeul aurait sans doute donner à réparer, ou celui-ci, malgré sa bonne volonté, s'attirer les « foudres » des anciens pour sa manière peu conventionnelle de replier les cordes des bâtons... De même, quel bon moment de revoir Pierrot Quézel-Mouchet « taper » sa faux avec une régularité de métronome, sans coup férir.

La transformation du blé en farine a été faite dans le moulin de Saint-André (près de Modane). Et d'aucun de regretter que cette opération n'est pas été réalisée dans le moulin des Cartier-Lange, sur les rives du Merlet, au Premier-Villard, où des générations de Villarins sont venues faire fabriquer la leur. Souhaitons encore une fois que ce moulin soit un jour restauré et ouvert aux Villarins – mais pas seulement – pour des visites qui seraient fort instructives. Une idée qui est dans l'air depuis plusieurs années mais qui a bien du mal à aboutir.

Une fois la farine obtenue, c'est Gilbert Quézel-Ambrunaz lui-même qui a fabriqué le pain (dans un ancien pétrin s'il vous plaît !) et effectué sa cuisson dans le four banal du hameau du Pied des Voûtes, le dernier de ce type aux Villards.

A la demande de Gilbert Quézel-Ambrunaz, cette reconstitution avait été filmée par Maurice Bouchet-Flochet. Et depuis bientôt une décennie, ce film (près de deux heures et demi d'images) dormait au fond d'un tiroir... Mais à l'au-



■ Dans cette scène on reconnaît, au premier plan, Aurélie Darves-Blanc.

la génération actuelle des non-retraités n'a pas eu l'occasion de voir souvent. Puis ce fut la semence, à la volée, les « acteurs » à l'âge respectable retrouvant alors naturellement, et sans doute avec une certaine émotion, les gestes ancestraux que leurs parents et leurs grands-parents leur ont appris dès leur plus jeune âge. Puis ce fut le temps de la récolte du blé avec coupe à la faux, mise en « dames » et engrangement qui ont donné lieu à quelques réparties que Pagnol lui-même n'aurait pas reniées. Pour les besoins de cette reconstitution, Aurélie Darves-Blanc avait revêtu le costume traditionnel, loin du folklore estival, comme pour rappeler que ces travaux pénibles étaient aussi effectués par des

tombe dernier, Stéphanie Chaboud-Crouzaz en entend parler, et demande l'autorisation d'en effectuer une version numérisée et sonorisée, commentée en partie en patois (en patois « galagne » – du Premier-Villard – diront quelques spectateurs dans la salle...) afin que le parler villarin ne tombe pas lui aussi dans l'oubli. Une copie de ce film (de 1 h 40) sera prochainement remis à l'association Les Villards, patrimoine et culture.

En présentant « son » film, Stéphanie Chaboud-Crouzaz a demandé l'indulgence du public, précisant : « Nous ne sommes que des amateurs... ». On est d'accord avec elle puisque le mot

CONFÉRENCES

Les boîtes de Sainte-Reine

Reine ou Regina, par son martyre au III^e siècle, fonde la communauté d'Alise. Ce lieu de culte se situe en Bourgogne, au nord-ouest de Dijon, près de Flavigny. A l'origine, ce lieu est plus connu sous le nom d'Alésia et renvoie à l'image de Vercingétorix jetant ses armes aux pieds de César.

La configuration de ce lieu évolue au fil des siècles. Les fouilles ont mis en évidence l'existence d'un mausolée au IV^e et au V^e siècles puis la présence d'une basilique au V^e-VI^e siècles à l'emplacement même de ce martyrium. Puis on retrouve une importante nécropole au VI^e - VII^e siècles dans laquelle de nombreux fidèles se faisaient inhumer. Au IX^e siècle, les reliques de sainte Reine sont transférées au monastère bénédictin de Flavigny.

Le culte de sainte Reine s'intensifie au XVI^e et au XVII^e siècles. Le pèlerinage d'Alise est un premier temps fort de cette histoire. Il est fondé sur les vertus curatives de la source de Alise-Sainte-Reine (guérison des maladies de la peau). Aux abords de la chapelle Sainte-Reine, on fonde en 1666 un hôpital qui accueille les pèlerins, tant malades que sains de corps.

Le XVIII^e et XIX^e siècles de nombreux magasins font le commerce d'objets de culte : chapelets, images pieuses, livrets de dévotion et les fameuses boîtes de Sainte-Reine dont on a retrouvé la présence à Saint-Alban.

Claude Grapin, dans sa conférence

(30 juillet), a bien expliqué comment celles-ci se sont alors répandues sur un territoire débordant la Bourgogne, soit par les pèlerins eux-mêmes, qui s'y rendaient en passant par la voie Bourg-en-Bresse, Châlon-sur-Saône, Dijon, soit par les colporteurs dont chacun connaît l'importance de l'activité commerciale. Aujourd'hui, chaque année, début septembre, le village d'Alise-Sainte-Reine fait revivre le martyre de sa sainte.

Les boîtes de Sainte-Reine en bois, fermées par deux volets sont à la fois objets de dévotion, souvenirs de pèlerinage et petit théâtre de la vie de la sainte. Elles sont le reflet d'un art populaire original et on n'en retrouve aujourd'hui que de rares exemplaires car les matériaux qui les composent sont fragiles et périssables : bois, verre, papier, métal, colle de poisson, tissu, cire, terre cuite, fleurs séchées, os, perles, cheveux... Les recherches en cours depuis une quinzaine d'années ont permis de recenser seulement une cinquantaine de ces boîtes qui se répartissent entre deux séries, respectivement du XVII^e et du XIX^e siècles, et les boîtes de Sainte-Reine conservées sont très rares. Les collections publiques françaises n'en conserveraient qu'une douzaine.

Fruit à la fois du hasard et de la curiosité, la découverte de ces boîtes témoigne d'un moment particulier et méconnu de la vie et des croyances de nos aïeux.

Yves Bonnivard



■ Une des boîtes de Sainte-Reine retrouvée à Saint-Alban.

Les travaux agricoles anciens

Suite de la page 8

« mateur », dans son sens premier, veut dire « celui qui aime » et on peut dire que Stéphanie, Gilbert et Maurice ont aimé faire ce qu'ils ont fait.

Pour cette première diffusion, les acteurs du film et leurs familles avaient été personnellement invités. En fin de soirée, après la séance, une réception, offerte conjointement par les associations Les Villards, patrimoine et culture et l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, a permis à chacun de reparler de cette vie d'autrefois qui n'était que labeur et peine, et de revenir un moment sur des tâches que nos ancêtres effectuaient par nécessité et que trois Villarins ont eu la bonne idée de faire revivre l'espace d'une soirée.

Celui qui a découvert ce soir-là, pour la première fois, ce qu'il fallait de travail pour obtenir jadis un kilogramme de farine de blé, celui-là ne devrait plus regarder sa baguette du même œil. Comment en effet comprendre que l'on puisse trouver de nos jours, compte tenu des efforts

réalisés par nos ancêtres et du temps consacré à cette tâche, un paquet d'un kilogramme de farine pour moins de 40 centimes d'euros ?

Malgré de nombreuses demandes une rediffusion de ce film n'est pas prévue. Comme pour les « cousinades », il ne fallait pas laisser passer l'occasion (la chance diront certains) d'assister à la première. Comme pour les « cousinades », ceux qui ne sont pas venus le regretteront avec le sentiment d'être passé à côté d'un bon moment. Car comme pour les « cousinades », ce fut l'occasion de revoir des personnes hélas disparues ou perdues de vue depuis longtemps et d'évoquer les moments de l'enfance, moments magiques de l'existence. Et comme pour les « cousinades », car il en va parfois pour les manifestations culturelles villarinchères comme pour les grandes réunions de famille..., tout le monde s'est donné rendez-vous pour la « prochaine »...

Christophe Mayoux

Les nourrissons lyonnais dans la vallée du Bugeon

C'est André Bitz qui a ouvert le cycle de conférences proposé cet été par l'association Patrimoine et culture. Bien connu des Villarins, il a été conseiller municipal de Saint-Colomban (1989-1995) puis adjoint au maire de Saint-Colomban (1995-2002). André Bitz a été également correspondant local du *Dauphiné libéré* depuis 1970 (il est encore correspondant pour le canton de La Chambre). Aujourd'hui il est aussi vice-président de l'académie de Maurienne depuis sa création en août 2008.

Dans sa conférence, André Bitz a retracé l'épopée des bébés lyonnais placés en nourrice dans des familles d'accueil de la vallée du Bugeon, à Saint-François et à Montaimont, une « curiosité » propre à la vallée du col de la Madeleine.

A la suite d'un travail de recherche sur ce sujet méconnu, André Bitz a montré que ces placements dans les 2 communes ont duré de 1870 à 1925. Il s'agissait d'enfants lyonnais, orphelins ou abandonnés, mis en nourrice à l'initiative de l'hôpital de la Charité, proche de la place Bellecour à Lyon.

Certaines familles d'accueil comprenaient entre 2 et 14 enfants et recevaient pour ce « travail » des indemnités et des vêtements. Le suivi des enfants, notamment médical, était obligatoire et contrôlé par l'institution lyonnaise. Un livret sanitaire était scrupuleusement tenu à jour. De ce fait, bien souvent, les nourrissons lyonnais étaient mieux suivis que les bébés locaux. Malheureusement la mortalité infantile n'épargnait pas les nourrissons lyonnais (30 %).

Vers l'âge de 13 ans, les enfants pouvaient quitter leur foyer d'accueil. Si, nombreux furent ceux qui, sans travail fixe, sont partis, quelques-uns sont restés. Et André Bitz d'évoquer la vie de Marguerite Perrus.

Née à Lyon en 1888, Marguerite Mortier quitte la vallée du Bugeon à 13 ans pour se placer en Ardèche mais revient bientôt à Montgellafrey où elle passera toute sa vie tout en faisant les saisons à Paris.

Veuve en 1920 de Jean Célestin, soldat de la Grande Guerre, Marguerite (désormais Boisson, car reconnue par son père biologique) deviendra Mme Perrus en épousant en 1923 Jean-Baptiste Perrus, le maire de la commune.

Au cours de cette conférence une question s'est vite posée : pourquoi la vallée des Villards est-elle restée à l'écart de ces actes généreux ? Selon André Bitz, si aucun nourrisson lyonnais n'a jamais été placé aux Villards, c'est probablement dû au fait que – contrairement aux habitants de la vallée du Bugeon – les Villarins qui quittaient leur vallée pour rejoindre le Midi, passaient généralement par le col du Glandon « évitant » ainsi la région lyonnaise.

Une heure et demi durant, André Bitz a su captiver son auditoire (quelque 70 personnes) en émaillant son récit de multiples anecdotes que les passionnés d'histoire locale retrouveront avec plaisir dans le livre que l'auteur a publié l'an dernier (*). Une suite est annoncée pour 2010.

Christophe Mayoux

(*) ANDRÉ BITZ, *La rupture Montgellafrey – Saint-François-sur-Bugeon*, Éditions Derrier, 2008, 110 pages, préface de Jean Prieur (20 euros) [Cet ouvrage couvre la période 1830-1919 et traite de la création de la commune de Saint-François-sur-Bugeon (aujourd'hui Saint-François – Longchamp) en 1843 suite à la séparation des hameaux de la rive droite du torrent du Bugeon d'avec leur chef-lieu de Montgellafrey. Les Villarins peuvent également y trouver quelques chapitres dignes d'intérêt avec l'évocation d'Emmanuel Bozon-Verduraz, natif du Bessy, propriétaire de la fabrique de pâtes La Lune à Saint-Étienne-de-Cuines, et maire de cette commune entre les 2 guerres.]

■ BRÈVES

► **FORTIFICATIONS.** Le 7 août, Laurent Demouzon, moniteur de ski à Valmeinier mais également historien amateur, photographe, écrivain, passionné par l'histoire militaire de Maurienne, a donné une conférence intitulée *Les troupes alpines et les fortifications du Mont-Cenis* devant une soixantaine de personnes. A l'aide d'un diaporama riche et complet, Laurent Demouzon, a retracé l'histoire des fortifications du secteur du Mont-Cenis construites à la fin du XIX^e siècle. Une occasion pour le conférencier de livrer de nombreuses anecdotes concernant la vie des troupes qui vivaient, été comme hiver, à plus de 2 000 mètres d'altitude. Ainsi ce soldat, affecté dans un de ces forts de montagne, qui demanda aussitôt à sa mère de faire intervenir des relations familiales pour que soit accélérée sa demande de rapatriement dans un régiment plus « urbain » mais qui, après quelques temps passés dans sa nouvelle compagnie, la supplia de ne surtout pas donner suite à sa requête... A noter que Laurent Demouzon, durant la période estivale, fait visiter le fort du télégraphe, entre Saint-Michel-de-Maurienne et Valloire, en « vivant » sa passion jusqu'au point de porter, durant la visite, le costume militaire de l'époque. – (C. Mayoux)

► **CONFÉRENCE.** Après son ouvrage *La rupture – Montgellafrey – Saint-François-sur-Bugeon*, André Bitz poursuit son œuvre d'historien sur une tranche plus récente de la vie de la vallée du Bugeon. Son travail lui a permis d'établir plusieurs conférences en s'appuyant sur d'authentiques documents provenant des archives départementales ou diocésaines, mais aussi sur sa mémoire personnelle, à l'évidence riche de souvenirs et d'anecdotes locales. Cet été, Saint-Colomban l'a accueilli le 24 juillet pour parler des nourrissons lyonnais dans la vallée du Bugeon (*lire ci-dessus*). Quinze jours plus tard, le 6 août, André Bitz a retracé, à La Chambre, l'histoire des *Espagnols dans la vallée du Bugeon*. Il serait maladroit de détailler ici la richesse de cette soirée, car André Bitz sera peut-être, qui sait ?, invité l'été prochain à présenter sa conférence aux Villards et il n'est donc pas question de déflorer le sujet. Disons cependant qu'après avoir situé le contexte historique qui fit échouer en France des centaines de milliers de républicains espagnols, André Bitz retrace avec précision la venue de 500 hommes dans la vallée du Bugeon durant l'été 1939. Hébergés sous des camps de toile, ils firent progresser de quelques kilomètres la route montant de l'Epalud vers le col de la Madeleine (col qui ne sera finalement ouvert sur la Tarentaise qu'en juillet 1969, alors que la route franchissait le Glandon en 1898, la Croix-de-Fer en 1900). André Bitz offre avec cette conférence un moment de grande authenticité historique mais son propos est aussi empreint d'une profonde humanité. – (J. Dupenloup)

Gros succès pour le concours de teillons à la flou

C'est à l'occasion d'un concours de teillons à la flou (1) que se sont réunis, le dimanche 26 juillet, pour la deuxième année consécutive, les « Galagnes » (2). L'année dernière, c'était un autre plat traditionnel villarin, certains diront le plat traditionnel – la matouille –, qui avait été mis à l'honneur et permis aux habitants du Premier-Villard de se retrouver.

Cette année, ce ne sont pas moins de 77 personnes qui ont répondu présent. Tous les cuisiniers et les cuisinières avaient relevé le défi, mettant tout leur savoir-faire et leur cœur pour composer des teillons à la flou. Et c'est après avoir gouté, à plusieurs reprises vue l'ampleur de la tâche qui lui incombaient, les onze préparations, que le jury, composé de trois fins gourmets et... gourmands, a fini par désigner la gagnante. Cette année, c'est Janine Chaboud-Crousaz qui a remporté le concours et qui s'est vu offrir une baratte en bois, modèle réduit unique créé de toutes pièces et offert pour l'occasion par Simon Cartier-Lange, notre jeune ébéniste aux doigts de fée.

Pour avoir gouté les 11 préparations, je peux vous assurer que toutes étaient délicieuses, aussi aucun classement officiel n'a été établi lors de ce concours. Seuls les trois meilleurs cuisiniers ont été primés car il fut très difficile de déterminer le dernier, tant les plats, à peu de chose près, méritaient le podium. Tout le monde a pu ensuite le découvrir en dégustant ces teillons à la flou accompagnés de diots au vin blanc.

La bonne ambiance aidant, cuisiniers comme convives ont pu échanger leurs recettes et débattre sur le bien-fondé des



Joël Cartier-Lange, prudent...

ingrédients utilisés par chacun : vert ou seulement blanc de poireau ? avec ou sans carottes ? et surtout, point de discussion cette année, haricots vert ou pas ? comme fut contesté l'an passé l'ajout, par certains, de lardons dans la matouille ! La conclusion de ces échanges culinaires fut que chacun avait sa recette, transmise de génération en génération de mère en fille (ou, selon le cas, de père en fils !) mais qu'à la fin du repas les assiettes étaient vides !

Après le repas, c'est un autre concours, tout aussi disputé, qui attendait les invités pour finir l'après-midi : un tournoi de pétanque entre amis. Chacun avait fait reluire ses boules, préparé le cochonnet sans oublier le mètre, outil indispensable pour éviter les contestations. Et c'est sous un beau soleil que les doublettes ont commencé à jouer sur le terrain de boule du Premier-Villard, et jusque tard dans la soirée... Les gagnants, cette année, furent José Blanco et Alain Bergonzoli. Encore une fois la bonne humeur était de la partie. Les organisateurs ont donné rendez-vous à tous, l'année prochaine, pour un nouveau concours. Alors cuisiniers, cuisinières du Premier-Villard, enfilez vos « cousins » (3) et tous à vos fourneaux : vous avez un an pour parfaire votre recette de la polenta !

Stéphanie Chaboud-Crousaz

- (1) Plat villarin à base de pommes de terre et de crème fraîche (en patois : la flou).
- (2) Mot du patois villarin qui désigne les habitants du Premier-Villard.
- (3) Un des mots du patois villarin pour désigner le tablier de cuisine.

■ BRÈVES

► **CCAS.** Le 19 septembre, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Colomban a organisé un voyage en Italie réservé, d'abord, en priorité aux personnes qui ont participé aux activités du CCAS durant l'année, mais finalement ouvert, par la suite et pour étoffer le groupe – et, selon la mairie, au même tarif – à leurs amis ou à leurs connaissances. En fin de compte 40 personnes ont participé à ce voyage (10 euros par personne, le solde étant payé par le CCAS et donc par la municipalité de Saint-Colomban). Utilisant les transports Gonthier (Saint-Avre), le groupe a quitté Saint-Colomban à 8 heures pour rejoindre Bardonecchia (et son marché du matin) par le tunnel du Fréjus. Puis direction Novalèse (dans la vallée de Suze, au pied du Mont-Cenis) où fut pris le déjeuner. Après-midi, départ pour Suze avec visite de la ville et achats de produits locaux. Le retour pour Bardonecchia s'est fait sous la pluie. Les Villarins ont quitté l'Italie par le tunnel du Fréjus et retrouvé Saint-Colomban en fin d'après-midi.

► **ANCIENS.** Le repas des anciens de Saint-Alban et de Saint-Colomban aura lieu le samedi 10 octobre à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

► **TÉLÉTHON.** Après une année « blanche », l'équipe villarin du Téléthon envisage d'organiser de nouveau, le 5 décembre, une animation aux Villards. Rien n'est encore définitivement décidé concernant les manifestations de cette journée, mais le traditionnel repas du soir à la salle des fêtes devrait avoir lieu et des activités nouvelles seraient proposées comme, par exemple, une vente aux enchères de produits locaux cédés gracieusement par les Villarins aux organisateurs : tomates, confitures, pains, pâtisseries, etc. Une réunion aura lieu début octobre. Pour participer à cette journée de générosité, à une période de l'année où les activités villarines ne sont pas légion, se référer aux panneaux d'affichage. – (C. Mayoux.)

Antoine Bonnivard et Yohann Berthet remportent les 36^e Six jours

Sur les 5 concours programmés cet été, celui de l'ACCA de Saint-Colomban (1^{er} août) a été annulé et celui de l'Association qui bouge et qui anime (ABA) (triplette en nocturne, le 4 août) a été arrêté à cause d'une panne d'électricité survenue vers 22 heures juste après le repas. Dommage car il y avait 20 triplettes et plus de 80 repas.

• 36^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 8 au 13 août 2009

Trente-cinq doublettes (à noter : le 11 août, 56 parties de pétanque ont été jouées sur la place du Chef-Lieu entre 16 heures et 20 heures). Le tout c'est fini par une remise des prix et une superbe soirée endiablée, à la salle fêtes, jusqu'à 5 h 30 du matin.

• Concours général

Demi-finales : Antoine Bonnivard et Yohann Berthet / Cédric Clavel et Jérémie Debon, 13-4 ; Geoffroy Bozon-Verduraz et Emmanuel Ledain / Jacques Lafaurie et Alexandre Mugnier, 13-12.

Finale : Antoine Bonnivard et Yohann Berthet / Emmanuel Ledain et Geoffroy Bozon-Verduraz, 13-0.

• Concours complémentaire

Finale : Christophe Favre-Novel et Alain Delapierre / Alexis et René Bonfils, 13-6.

• Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 13 août 2009

Terrain de pétanque du Premier-Villard
Une vingtaine de triplettes

• Concours général

Quarts de finale : Albert Marchand, Alexis Bonfils et René Bonfils / Pierre Aubert, Pierre Aubert et André Aubert, 13-2 ; Jean-Louis Pabion, Claude Jamin et Denis Jamin / Gérard Mugnier, Alexandre Mugnier et Jacques Lafaurie, 13-9 ; Jean-Pierre Lacroix, Bernard Lanthelme et Bernard Tardy / Gérard Bozon-Verduraz, André Viallet et Michel Viallet, 13-3 ; Raymond Mollaret, Gérard Mollaret et Raymond Olivieri / Patrick Viard, Nico et Ludo, 13-2.

Demi-finales : J.-L. Pabion, C. Jamin et D. Jamin / A. Marchand, A. Bonfils et R. Bonfils, 13-1 ; R. Mollaret, G. Mollaret et R. Olivieri / J.-P. Lacroix, Bd Lanthelme et Bd Tardy, 13-11.

Finale : Jean-Louis Pabion, Claude Jamin et

Denis Jamin / Raymond Mollaret, Gérard Mollaret et Raymond Olivieri, 13-3.

• Concours complémentaire

1^{er} : Christian Campillo, Norbert Combet et Stéphanie Lafaurie ; 2^{es} : Fabrice Bozon, Eric Bozon et Christian Desfours ; 3^{es} : Christian Combet, Camille Combet et Richard Maldéra ; 4^{es} : Viviane Campillo, Marcel Malburet et Joël Cartier-Lange.

Score de la finale : 13 à 12.

• Concours du Club des sports

► 22 août 2009

Terrain de pétanque du Premier-Villard
26 doublettes

[Dans une ambiance conviviale, agrémentée pour les « petites faims » de salades et barbecue, tous les participants ont défendu leur équipe et la plupart des joueurs se sont vus remettre un lot sans oublier la tombola pour récompenser les plus chanceux. Le club remercie ceux qui, par leur présence ou leur participation, soutiennent le club qui se prépare pour la nouvelle saison d'hiver.]

• Concours général

Quarts de finale : Denis Jamin et Claude Jamin / Christophe Favre-Novel et Philippe Mollard, 13-7 ; Geoffroy Bozon-Verduraz et Joseph Tardy / Norbert Combet et Henri Tamigi, 13-7 ; Benjamin Maurino et Jessica Burdet / Laurent Damiani et Damien Cartier-Lange, 13-12 ; A. Mugnier et J. Lafaurie / Jérôme Riter et Fausto Estève, 13-7.

Demi-finales : D. Jamin et C. Jamin / G. Bozon-Verduraz et J. Tardy, 13-11 ; A. Mugnier et J. Lafaurie / B. Maurino et J. Burdet, 13-1.

Finale : Denis Jamin et Claude Jamin / Alexandre Mugnier et Jacques Lafaurie, 13-4.

• Concours complémentaire

Quarts de finale : Pierre Aubert et Thomas Sarteur / J.-P. Tronel-Peyroz et Michel Favre-Trosson, 13-9 ; Christian Campillo et J.-L. Pabion / Joëlle Leconte et Marlène Estève, 13-6 ; Eric Ledain et Corentin Ledain / A.-L. Ledain et Céline Dimec, 13-6 ; Nicolas Baldi et Cédric Clavel / Gérard Cartier-Lange et Monique Cartier-Lange, 13-3.

Demi-finales : C. Campillo et J.-L. Pabion / P. Aubert et T. Sarteur, 13-2 ; N. Baldi et C. Clavel / E. Ledain et C. Ledain, 13-4.

Finale : Christian Campillo et Jean-Louis Pabion / Nicolas Baldi et Cédric Clavel, 13-9.

■ BRÈVES

► **BELOTE.** Organisation ABA (18 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban). Douze équipes ; système Aurard (chaque équipe a joué 3 parties). Classement : 1^{er} : Roger et Sylvie Bozon-Vialle : 3 parties gagnées ; 2^{es} : A.-L. Ledain et Bertrand Mugnier : 2 parties gagnées ; 3^{es} : Isabelle Girard et Nicole Bozon : 2 parties gagnées ; 4^{es} : J.-P. Bordon-Biron et Emmanuel Favre-Tissot ; 5^{es} : Fabrice Bozon et Pascal Gauthier ; 6^{es} : Serge Martin-Cocher et Francis Martin-Fardon ; 7^{es} : J. Malburet et Annie Jacquier ; 8^{es} : Nicole Martin-Cocher et E. Bonnivard ; 9^{es} : Claudette Emieux et Liliane Darves-Blanc ; 10^{es} : Jacques Favre-Mot et Michèle Frasson-Botton ; 11^{es} : Norbert Combet et Laurent Favre-Tissot ; 12^{es} : René et Marie Favre-Novel.

► **CLUB DES SPORTS.** Après un appel d'offres (sur les Sybelles), c'est Vanessa Vidal (La Toussuire), sœur de Jean-Pierre Vidal (champion olympique), elle aussi championne de ski, qui entraînera les jeunes du club, durant leurs vacances. Agée de 35 ans, elle se serait engagée pour 2 ans. Elle remplace Andy Rostellan. Moins onéreuse, cette solution a été jugée plus compatible avec le budget du Club des sports (une entente avec La Toussuire permettrait à Mlle Vidal de compenser son manque à gagner). Compte tenu des finances du club (subvention de la communauté de communes, mais aussi vente de maillots, animations, etc.) les licenciés pourraient bénéficier cette saison de deux stages entièrement payés, l'un à l'automne et l'autre cet hiver.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

Tél. 04 79 59 12 16

TRANSMAURIENNE

L'étape de Saint-Colomban : sélective et animée

La commune de Saint-Colomban a accueilli cette année (9 août 2009) la 2^e étape de la 21^e édition de la TransMaurienne – Sybelles (course de VTT d'altitude) qui en comptait 5. Cette étape comprenait deux parcours : un de 37 km pour 2 000 mètres de dénivelé positif et négatif et un de 25 km pour 1 400 mètres de dénivelé positif et négatif.

Un tracé magnifique et technique parcourait les hameaux de Saint-Alban et de Saint-Colomban. La première boucle, après la montée de l'Ormet et la descente sur le bois de Lachal, rejoignait le sentier du talc par la combe du Tépey avec un retour par le Plachre et le chemin Pierre-Bozon. Une deuxième difficulté emmenait les concurrents en direction de La Pierre par le camping puis, après une montée en direction du Tru, les ramenait par le chemin des Plans en direction de Bon Mollard. La descente sur le Rivaud puis la montée par Le Planchamp amenaient les compétiteurs à proximité de l'Eglise. Ceux-ci, après un ravitaillement, rejoignaient la scierie du Premier-Villard et empruntaient la piste du Replat pour traverser ensuite la passerelle sur le Merlet en direction de la croix des Charrières. Le retour sur le Chef-Lieu se faisait par le chemin balcon et la route de Ressoutan.

Selon le *Dauphiné libéré* : « Les casses mécaniques ont été nombreuses sur ce tracé technique et caillouteux. Quelques favoris ont ainsi perdu tout espoir de se battre pour la victoire. » Le départ a été donné dans la matinée sur la place du Chef-Lieu où les premiers concurrents sont arrivés à partir de 12 h 30, le vainqueur étant Julien Saussac (2 h 16 min) qui a devancé Thibault Bellanger de 4 min et Octavien Maillard de 9 min. A noter que le vainqueur de l'édition 2009, Julien Saussac, s'est vu offrir, par Maurice Bozon, président du Sivav, à la fin de l'épreuve à Saint-Jean-d'Arves, un séjour à Saint-Colomban.

Pour les enfants, la Transmôme, épreuve de biathlon, s'est déroulée au centre du village. Encadrés par un moniteur possédant le brevet d'Etat, les jeunes ont pu découvrir cette discipline, qui combine VTT et tir sur cible, sur un parcours tracé sur le chemin et les lacets de la route qui conduit aux Ponts, le pas de tir se situant à côté du pont de Nantchenu.

Des animations gratuites ont été proposées (sur réservation à l'office de tourisme) de 10 heures à 17 heures sur le «

Village animations » installé à Saint-Colomban : initiation à l'escalade, le BMX sur piste aménagée, le château gonflable et le VTT accompagné. Ouvertes à tous, encadrées par des moniteurs diplômés, et l'ensemble du matériel étant gracieusement fourni, ces festivités accompagnaient la course et lui donnaient un air de fête. Le télésiège de l'Ormet était ouvert pour l'occasion donnant accès à l'Auberge du Coin. Rythmant et ponctuant la journée, l'animateur officiel faisait également la promotion de la vallée.

La logistique de cette épreuve était impressionnante avec une arche gonflable, un car podium sonorisé et un camion de chronométrage, une salle de presse, une équipe de secours, une salle de massage, une aire de lavage pour les vélos, des douches, une navette, des parkings, deux ravitaillements, une collation, etc. Avec un fort accent sur le respect de l'environnement pour ce sport « vert » de pleine nature. Ajoutons à cela la fermeture de la route des Ponts, sécurisée pour les piétons et les vélos, et l'ouverture provisoire de la nouvelle route d'accès au domaine skiable pour accéder aux hameaux de l'Envers. Une organisation locale fortement impliquée s'appuyait sur plus de 30 bénévoles, l'équipe de l'office de tourisme et les employés territoriaux. A souligner les motards locaux qui ont fortement contribué au balisage de la veille et surtout ont assuré l'ouverture du parcours. Nous tenons à les remercier de nouveau pour leur aide sans laquelle l'organisation de cette étape n'aurait pas été possible.

En fin de journée, tous ces bénévoles ont été invités par l'organisateur de l'épreuve pour un buffet pris sous la halle de la salle des fêtes. Un apéritif, suivi d'une tombola, a réuni de nouveau ces bénévoles, le lendemain à la mairie de Saint-Colomban où, les lots laissés par l'organisation, ont été tirés au sort. Finalement une excellente journée de promotion pour la vallée des Villards à renouveler dès l'an prochain(*).

Stéphane Pezzani

(*) Deux caméramen étaient présents sur la course et le film réalisé a été diffusé sur Sport+ (mi-septembre). Il est en vente en DVD sur le site. De plus, les images prises le jour de la course sont librement accessibles sur le site de la TransMaurienne : <http://www.transmaurienne.com> ou sur le blog de la commune <http://info-st-col.skyrock.com/>

■ BRÈVE

► SATVAC. Les tarifs pour la saison de ski 2009-2010 ont été mis en ligne par la Satvac, gestionnaire du domaine skiable. Première information : à Saint-Colomban, le domaine skiable (Ormet + Bellard) sera ouvert du 19 décembre au 4 avril 2010 ; sur les Sybelles, Saint-Colomban compris, il sera ouvert du 19 décembre au 23 avril 2010... Pour le domaine de Saint-Colomban, le coût du forfait sera de : demi-journée : 17,50 € (16 euros pour les enfants de 5 à 12 ans et pour les personnes de plus de 65 ans) ; journée : 21,50 € (19 euros) ; saison (hors support) : 225 euros (194 euros). Une extension Sybelles (valable sur un forfait Saint-Colomban – séjour) est possible au coût de 22 euros pour une journée. Le pass famille + (valable pour 4 personnes : 2 adultes et 2 enfants, jusqu'à 18 ans, ou 2 « vermeils ») : 387,50 € pour 6 jours (93,50 € par personne supplémentaire de la même famille). Pour les débutants : demi-journée : 8,50 €, journée : 11 euros. Enfin, pour le domaine de l'Ormet, il faut compter : demi-journée : 12,50 € et journée : 18 euros. L'aller et retour piéton coûtera 7,50 €. Pour le domaine des Sybelles, le coût du forfait sera de : demi-journée : 29 euros (25 euros pour les enfants de 5 à 12 ans et pour les personnes de plus de 65 ans) ; journée : 36 euros (31 euros) ; forfait 7 jours : 195 euros (168,50 €) ; forfait saison : 640 euros (545 euros) ; pass famille + (6 jours) : 626 euros (151,50 € par personne supplémentaire de la même famille). Naturellement, comme chaque année, si les forfaits sont achetés avant début décembre (s'adresser à l'office de tourisme pour connaître les dates exactes), de substantielles réductions seront appliquées... [La demi-journée matin va de l'ouverture à 13 heures, et la demi-journée après-midi de 12 h 30 à la fermeture.]

MÉMORIAL DELPHINE ET JEAN-NOËL FAVRE-BONTÉ

Tous les amis étaient là

C'est sous un soleil éclatant que les coureurs (49 participants) ont pris le départ de la 8^e édition de la montée cycliste Cuines – Saint-Colomban, le 13 juillet dernier, tous bien décidés à avaler courageusement les 10 km environ de montée sous une chaleur accablante.

Cyclistes invétérés, enfants (Héloïse Faure et Ilona Villiot), amateurs ou encore marcheurs (Anne-Lise Ledain), c'est tous avec la même émotion que le souvenir de Jean-Noël et Delphine les a hissés à l'arrivée jugée au Chef-Lieu, sous l'œil amical et bienveillant de quelques supporters motorisés (Hervé Tardy et Eric Tardy), de la voiture balai (Patrick Martin-Fardon) et des « gros bras » qui aidèrent les enfants (Jacky Maurino) !

Une fois le groupe arrivé, c'est devant

la Maison du tourisme que le trophée a été remis aux 2 vainqueurs classés *ex aequo* : Serge Ravier et Marc-Antoine Pasquier (29 min 30 s), qui ont devancé Franck Martin-Garin, 3^e, et Damien Jeandon, 4^e. La meilleure féminine Nathalie Favre-Bonté a bouclé le parcours en 41 min 20 s.

L'apéritif, bien mérité, a alors été servi, accompagné du résumé de la course et des remerciements, ainsi que de « ouatch » émus lancés par le public en guise d'hommage.

Ensuite, plus de 60 personnes se sont rendues au plan d'eau pour partager un barbecue en évoquant des souvenirs, avec parfois une larme à l'œil, mais toujours sur le ton joyeux et « bon vivant » que possèdent les Villarins... **Valentine Favre-Bonté**



■ Rassemblés dans le souvenir de Delphine Ferroud et Jean-Noël Favre-Bonté.

■ BRÈVES

► **LA VILLARINCHE.** Le dimanche 19 juillet, c'est un peu plus d'une quarantaine de participants composés de 32 coureurs (24 hommes et 8 femmes) et de 11 marcheurs (7 hommes et 4 femmes) qui a participé à la 13^e édition de cette course pédestre de montagne sur les routes et les sentiers de la vallée (pour un parcours d'environ 13 km). Le plus jeune coureur, Romain Christin (16 ans), a mis 1 h 09 min alors que le premier, Xavier Boulanger, est arrivé en 53 min et Nathalie Favre-Bonté, première féminine, en 1 h 07 min. Chez les marcheurs, Laurent Rebel a bouclé le parcours en 1 h 38 min. Une vingtaine de bénévoles plus le personnel de la Maison du tourisme ont encadré la course dont la promotion, cette année, a été faite sur le site Internet Courir malin, dans le magazine *Jogging*, dans les colonnes du *Dauphiné libéré* et par voie d'affichage. Les coureurs des éditions 2007 et 2008 ainsi que les clubs d'athlétisme locaux avaient reçu directement les bulletins d'inscription. Cette épreuve s'est déroulée dans la bonne humeur malgré un petit « cafouillage » dans le classement.

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Pour la 16^e édition du Tour Arvan-Villards qui comptait pour la 3^e manche et la finale du challenge national Cyclo'Tour, avec départ et arrivée de La Toussuire (14 juillet 2009), 411 participants s'étaient inscrits contre 270 l'an passé. Sur le grand parcours (116 km) c'est Nicolas Baldo qui l'a emporté en 3 h 46 min 32 s devant Nicolas Ougier à 27 min 58 s. Christophe Rostaing-Troux (de la Pédale de l'Est, à Haguenau), qui avait abandonné l'an passé, a terminé 57^e à 44 min 33 s. Il est le seul Villarin des 187 coureurs classés. Il y a eu 16 abandons et 8 forfaits. Sur le petit parcours (91 km), Grégory Gachet a gagné en 3 h 16 min 43 s devant Christophe Rajet à 1 min 47 s. Deux Villarins ont réalisé une bonne prestation en terminant l'épreuve : Jean-Lou Martin-Cocher, 110^e à 1 h 19 min 3 s, et Patrick Favre-Bonté, 164^e à 2 h 45 min 32 s. Il y a eu 172 coureurs classés, 21 abandons et 7 forfaits.

► **EQUIPEMENT.** Des bornes kilométriques (à tête jaune) vont être installées dans la montée du col du Glandon. Leur emplacement (un socle en béton de forme carré) est prêt sur le bas côté de la route (côté droit en montant). Ces bornes indiqueront le pourcentage de la montée, l'altitude et le nom de la route ainsi que le nombre de kilomètres restant à parcourir pour atteindre le sommet du col. D'où le décalage (de 250 mètres environ) entre l'emplacement de ces bornes et les « vraies » bornes kilométriques (à tête rouge) qui indiquent, elles, la distance à parcourir pour atteindre la jonction avec la route qui descend du col de la Croix-de-Fer, intersection située à hauteur du Chalet-hôtel du Glandon, au-delà du sommet du col. Par ailleurs, dans le cadre du plan tourisme 2007-2013, intitulé « Conforter l'hiver, développer l'été » et doté de 60 millions d'euros, le conseil général de Savoie a décidé de financer, à hauteur de 80 %, l'acquisition de systèmes de chronométrage avec relais Internet sur 24 sites sélectionnés en Savoie. Sur le canton de La Chambre, le col de la Madeleine et le col du Glandon ont été retenus. Une borne départ sera donc installée à Saint-Etienne-de-Cuines (prise en charge par le Sivom du canton de La Chambre) et une borne arrivée mise en place au sommet du col du Glandon (prise en charge par la communauté de communes de la vallée du Glandon). Moyennant la location (ou l'achat) d'un boîtier muni d'une puce électronique (en principe dans les offices de tourisme) chaque cyclotouriste pourra ainsi se chronométrer sur le trajet et analyser (et comparer) ensuite sa performance sur un site Internet approprié.

La municipalité lance la révision du PLU pour des projets qui se confirment

Une centaine de personnes (dont une dizaine d'élus et une vingtaine de résidents permanents) a assisté à la réunion publique d'information consacrée aux projets d'aménagement et d'urbanisation de trois secteurs de la commune de Saint-Colomban (21 août à la salle des fêtes) : à La Pierre (front de neige et Bassonnette), au Châtelet (en vis-à-vis de La Perrière) et en contrebas de Lachenal (face à la déchetterie).

Excepté l'exposé de M. Peyronel (représentant des gîtes de France) sur les aides (y compris financières) qui peuvent être attribuées à des particuliers (par la fédération des gîtes de France) pour construire des gîtes dans des bâtiments privés(*), et celui – très didactique – de André Paret (cabinet MDP) sur la restructuration, lourde mais inévitable, du front de neige (avec maintien et extension du domaine pour les débutants), on n'a pas appris grand-chose de nouveau par rapport aux précédentes réunions publiques (28 février et 6 juin) sur ces futurs sites à urbaniser.

Sauf que, depuis le 6 juin, la construction du Mollaret semble aller bon train, laissant entrevoir des locations dès cet hiver, et que le bâtiment G est lui aussi, semble-t-il, – après 11 ans d'aterrissement ; il fut construit en octobre 1998 – en bonne voie d'achèvement. Autant de « flambées » immobilières tangibles qui justifient pleinement et rendent crédibles – aux yeux des responsables communaux – les opérations d'urbanisation étu-

diées depuis près d'un an et régulièrement présentées depuis au public. Notamment celles des Epinettes et de Bassonnette, deux secteurs de La Pierre pour lesquels le plan local d'urbanisme va être révisé, les procédures simplifiées nécessaires à ces révisions étant lancées. Pour les autres domaines choisis (Le Châtelet et Le Chef-Lieu) il faudra passer par une révision globale plus complexe et donc plus longue.

Il est un point cependant qui semble plus « mûr » qu'au printemps, dans l'esprit des élus, c'est celui qui a trait à la suppression de la route qui traverse le domaine skiable entre La Pierre et Nantchenu, André Paret ayant montré combien il était indispensable de remodeler le bas du domaine skiable et le front de neige. (On parle même d'un terrassement de 15 000 m³, ce qui ne laisserait plus de place à cette desserte.)

M. Biays, l'architecte urbaniste en charge de ces études, a beaucoup insisté, pour sa part, sur le fait que le réaménagement du Chef-Lieu était vital pour y développer des services à un moment où le nombre de personnes qui viennent en vacances en montagne augmente alors que, dans le même temps, le nombre des personnes qui font du ski est en baisse... D'où, lors des questions ouvertes au public, l'intervention de Paul Paret en faveur d'une relance de la mise en valeur du massif de Belledonne à travers l'association Espace Belledonne dans laquelle, estime-t-il, la vallée des Villards doit jouer

tout son rôle (*lire ci-dessous*). Paul Paret a également rappelé l'idée, déjà ancienne, de voir enfin un jour le plateau entre Lachenal et le Bessy se lotir, endroit idéal, selon lui, qui renforcerait en outre l'intercommunalité villarinche.

Débordant du sujet de la réunion, Maurice Bozon ayant invité à le faire, des questions ont été posées sur l'opportunité d'avoir une piste de luge ; de rouvrir une piste de fond (réponse : plus difficile car cette pratique est en baisse, contrairement à la pratique des balades en raquettes) ; de proposer aux familles un jardin d'enfants et une garderie (pourquoi pas ? mais il faudrait que la clientèle augmente car ce service est toujours en déficit) ; d'installer des ralentisseurs au Martinan (avec aménagement piéton) et matérialisation des bas côtés par des lignes blanches (qui ont disparues après le (re)goudronnage de la route) ; etc.

Pour le ski, on est revenu sur le télési du Mont-Cuinat (mais le problème est lié à l'augmentation de la clientèle et non pas à l'aménagement des pistes), sur la sécurisation des Ecolors (ça coûte cher et on verra plus tard) et la suppression du fil neige.

Des habitants de La Pierre ont réclamé, eux, un espace réservé aux riverains de ce hameau (réponse : la voie d'accès à l'amont de La Pierre pourra être réservée pour diminuer le trafic). Enfin, on a appris que le fond du plan d'eau serait bétonné (tout en conservant un coin ensablé pour les enfants) et que le revêtement de l'accès à l'aire de loisir serait amélioré pour éviter la poussière.

(*) L'aide financière pour les travaux de rénovation est de l'ordre de 130 euros par m² habitable ou 1 500 euros par lit touristique (environ 30 % du montant avec obligation d'inscription aux Gîtes de France pendant 10 ans).

Dans le questionnaire distribué aux Villarins, quatre thèmes étaient abordés : la stratégie communale de développement, l'activité touristique, les équipements de service, d'animation et de loisirs, et l'habitat. Des 57 réponses reçues, il ressort que les Villarins sont pour créer un vrai centre en aménageant les espaces publics du Chef-Lieu, maintenir les coupures d'urbanisation entre les hameaux, favoriser les cheminements piétons et favoriser l'activité artisanale et agricole. Selon eux, il faut capter la clientèle de passage, améliorer le fonctionnement du domaine skiable et le front de neige et améliorer le balisage des sentiers et l'accueil des camping-cars. Il conviendrait également de maintenir l'agence postale et de créer un espace d'animation pour les adolescents, ouvrir un marché hebdomadaire en été, et une halte-garderie, des jeux d'enfants et un centre de remise en forme. Enfin concernant l'habitat, il faudrait développer les résidences principales pour dynamiser la vie locale, améliorer le stationnement dans les villages et la rénovation des maisons, et opter pour un mode de construction groupé (type gros chalet).

TOURISME ESTIVAL

Vers la création d'un parc naturel régional de Belledonne

Depuis de nombreuses années, différentes initiatives ont vu le jour pour envisager la création d'un parc naturel régional (PNR) de Belledonne. Elles ont toutes échoué malgré les potentiels et les spécificités de ce massif.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces échecs : l'étendue du massif, sa répartition sur deux départements (Savoie et Isère), la multiplicité des communes qui y sont implantées (54, à parté 27/27 entre l'Isère et la Savoie), sa géographie très rude, l'exode rural, la réglementation très restrictive des grands parcs nationaux, etc.

La baisse constante, l'été, de la fréquentation touristique dans les stations de montagne, oblige les élus et les acteurs locaux à se remettre en cause et à chercher des solutions pour définir des outils de développement et rechercher des synergies entre communes voisines. La création d'un PNR est une des réponses à l'« enclavement » villarin et à son manque de développement.

La commune de Saint-Alban avait, dans le passé, pris des contacts avec l'association Espace Belledonne. Ces contacts, positifs, ont cessé depuis 2003.

Espace Belledonne est une associa-

tion de type loi 1901, créée en 1998 et basée aux Adrets. Présidée par Jean Picchioni et dirigée par Sophie Gouin, elle regroupait à l'origine 19 communes mais en compte actuellement 35 situées sur le versant Combe de Savoie et Grésivaudan. Ses membres sont des maires, des élus et des représentants d'associations et de fédérations diverses. Cette association gère actuellement (2008-2009) des projets Leader+ ainsi que différents projets culturels et de valorisation du patrimoine et des territoires. La communauté de communes de la vallée du Glandon est membre actif d'Espace Belledonne.

L'implication villarinche

Depuis le printemps 2008, les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban ont repris contact avec Espace Belledonne. Leurs responsables pensent que cette association présente les compétences et les capacités pour fédérer les initiatives et porter les idées villarines afin d'aboutir à la réalisation de leurs projets de développement.

Espace Belledonne a invité à plusieurs reprises les responsables villarins (élus

et/ou membres des commissions municipales sentiers) à des réunions dans lesquelles ceux-ci ont expliqué leur projet de liaison et de rapprochement avec les communes voisines sur la Combe de Savoie par le biais de sentiers et de refuges d'altitude.

Ce projet a été pour Espace Belledonne un des facteurs pour intégrer dans son « domaine d'influence » l'ensemble du massif de Belledonne, de Aiguebelle à Uriage et de la Combe de Savoie et du Grésivaudan aux vallées des Villards et de l'Eau d'Olle.

Les communes des Villards ont défini ensemble un projet autour de deux cols qui présentent des caractéristiques essentielles : historicité et patrimoine de passage ainsi que facilité d'accès. Ces cols sont ceux de la Croix (2 529 mètres d'altitude) et du Merlet (2 286 mètres).

Le projet consiste à aménager l'existant et à créer de nouveaux sentiers et de nouvelles infrastructures.

→ Autour du col de la Croix, vers Le Fond de France via le refuge de la Combe Madame, il y aurait :

- l'aménagement du sentier de la combe de la Croix par le tracé du chemin de Sembuis, passage au-dessus du Plan

des Trois Eaux et création d'un sentier via le lac de la Croix et le col de la Croix. Le tracé actuel, en fond de combe, n'est pas satisfaisant ;

• l'aménagement du sentier de la combe du Tépey depuis les chalets du Tépey à la Pierre de Barme, la création d'un sentier d'accès depuis la Pierre de la Barme vers le col du Sembuis (2 528 m) via le lac de la Croix, et la création d'un refuge d'altitude dans le fond de la combe vers la Pierre de Barme ou Cuynet. Il est vital pour Saint-Colomban que la liaison future vers le col de la Croix priviliege la combe du Tépey. Cet itinéraire a été choisi car il passe par le village et les hameaux de Saint-Colomban. L'itinéraire partant du col du Glandon présente l'inconvénient d'être « extérieur » à l'environnement des villages et des hameaux.

→ Autour du col du Merlet, vers l'alpage de Prérioule via le refuge du Merlet, la vallée du Veyton vers Allevard, et les cols du Vay et de Prérioule vers le Gleyzin, sont envisagés :

- l'aménagement du sentier de la combe du Merlet depuis les Granges

Lire la suite page 13



Vers la création d'un parc naturel régional de Belledonne

Suite de la page 12

vers le col du Merlet ;

• la création d'un refuge d'altitude dont l'implantation reste à définir entre les Granges, la Kla, la Loze ou la Vieille Route.

Les maires de Saint-Alban et Saint-Colomban ont pris contact avec ceux de Allemont et de Saint-Rémy-de-Maurienne qui ont répondu favorablement. Une réunion a eu lieu à Saint-Colomban le 28 mars dernier (à l'Auberge du Coin) où les responsables villarins ont présenté la vallée et le projet aux maires et à Espace Belledonne. Le maire de Vaujany, invité, n'a pu se déplacer.

Lors de cette réunion, ont été aussi présentés l'implantation des refuges et le tracé des sentiers qui s'inscrivent dans un projet intitulé Tour des alpages de Belledonne, porté par Espace Belledonne. Allemont, par le Pas de la Coche (1 989 mètres), le col de la Mine de Fer (2 400 mètres), le col de la Vache (2 555 mètres) et l'espace des lacs des Sept Laux, s'intègre dans ce projet.

En conclusion, à cette réunion, l'ensemble des maires s'est dit très favorable à une organisation de sentiers et de refuges sur l'ensemble du massif. Et Jean Picchioni a présenté rapidement la perspective de création d'un parc naturel régional. Dans cette perspective, les maires de Saint-Alban et de Saint-Rémy-de-Maurienne ont insisté sur la préservation future des activités de chasse, de pêche et de cueillette.

Mobilisation des élus régionaux

Quelques mois plus tard (18 juin 2009) s'est tenue à Laval (Isère), l'assemblée générale de l'association Espace Belledonne. Au cours de cette réunion, et à l'initiative des responsables de cette association (notamment de Jean Picchioni, président), la question de la création d'un parc naturel régional de Belledonne a été clairement abordée. Cela suite à la visite, quelques jours plus tôt, de M. Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes (qui est favorable au PNR), et des discussions qui se sont nouées avec lui.

Plusieurs intervenants ont pris la parole à cette assemblée générale : Eliane Giraud, conseillère régionale déléguée aux parcs naturels régionaux, François Brotte, député et président de la communauté de communes du Grésivaudan, et Jean Faure, sénateur, et un des membres qui sont à l'origine de la création du parc naturel régional du Vercors.

De la présentation de Eliane Giraud, il ressort que deux conditions sont nécessaires et indispensables pour la création d'un PNR : une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs (départements, collectivités locales, acteurs locaux, associations, etc.) ; que le territoire concerné justifie d'un patrimoine naturel d'envergure nationale. En Belledonne, la création d'un PNR est donc possible mais le chemin sera long et difficile.

Une lettre signée du président de la région Rhône-Alpes, M. Jean-Jack

Queyranne, indique que la Région peut lancer, sur ses fonds propres, une étude patrimoniale et scientifique du massif de Belledonne pour statuer sur la valeur de celui-ci. Cette étude correspond à la deuxième condition de création d'un PNR.

Lors de cette assemblée générale, d'autres participants se sont exprimés, en particulier :

- la fédération départementale de chasse de l'Isère qui, en la personne de Estelle Lauer, a précisé qu'un changement d'état d'esprit était en cours concernant la différence entre parc national et parc régional, mais que des réponses claires devaient être apportées ;

- le maire de Chamrousse, Jacques Guillot, dont la commune est déjà classée sous différents types de classification (ZNIEFF, Natura 2000, site classé, Espace naturel sensible et Loi paysage), a dit craindre la multiplication des « couches de protection » qui apportent selon lui, contraintes et confusions ;

- enfin, Jean Faure a précisé que le parc naturel régional n'a aucune compétence pour s'opposer aux PLU et que le parc est le meilleur allié des responsables pour éviter la redondance des procédures réglementaires.

Dans l'ensemble, les maires et les représentants des diverses associations sont favorables à ce projet. Et d'ailleurs, pour conclure cette assemblée générale, Jean Picchioni, a posé la question suivante aux adhérents : « Autorisez-vous Espace Belledonne à travailler sur la question de la restructuration du territoire et de s'en donner les moyens par l'installation d'un comité de pilotage ? » La réponse a été claire : 28 adhérents ont voté pour, 4 se sont abstenus et aucun n'a voté contre.

Retombées économiques pour la vallée des Villards

La création d'un parc naturel régional serait pour la vallée des Villards un atout considérable. Pour plusieurs raisons :

- notre vallée se trouve au centre du massif nord de Belledonne et au cœur des passages historiques : cols de la Croix et du Merlet. Ses sept combes « diffusent » sur l'ensemble du massif nord de Belledonne ;

- l'existence du tour pédestre Arvan-Villard et la création du tour pédestre des aiguilles d'Arves, en création sur Valloire, placent la vallée des Villards au cœur de ce dispositif, ce qui devrait permettre, à terme, des liaisons plus étendues avec possibilité de circuits organisés ;

- le parc devrait faciliter la création de refuges et de nouveaux sentiers ;

- la création de sentiers balisés favorise la fréquentation. Pour s'en convaincre il suffit d'observer les fréquentations importantes du sentier conduisant au lac de la Croix (malgré son état peu satisfaisant), du nouveau sentier du Carrelet (par le lac de la Combe) ou du sentier du col du Merlet. Et que dire du circuit des lacs de Bramant et du refuge de l'Etendard ?

De l'autre côté de la combe des Roches, l'exemple du refuge de l'Oule

Le chemin est quand même long du village des Roches au col du Gleyzin, passage vers le département de l'Isère : 1 440 mètres de dénivelé, dont 600 mètres de bon sentier (celui qui rejoint Comberousse), quelques moraines herbeuses et des cailloux, des cailloux, des cailloux, qu'aucun névé salvateur ne recouvre plus, fin août, en ces étés fort réchauffés. Remarquons que cet itinéraire-là est moins long néanmoins que celui qui monte de Valmaure au col du Tépey et cumule, lui, 1 511 mètres de dénivelé. Mais basta ! quand on aime on ne compte pas.

De l'autre côté des crêtes de l'ancien royaume de Piémont-Sardaigne, une kyrielle de petits abris, refuges, gîtes d'alpage ou d'étape, gardés ou non selon la saison, s'avère être la providence du randonneur. Très souvent situés entre 1 700 et 1 850 mètres d'altitude, assez fréquemment construits par les municipalités, parfois entretenus par des groupes de bénévoles, ils se nomment Premier chalet de la Grande Valloire, 2^e chalet de la Petite Valloire, Chalet du Vay ou abri Hyppolite Chassande Baroz (ceux-là sont non gardés et offrent parfois peu de places), gîte d'alpage de Combe Madame, refuge de la Pierre du Carré ou des 7 Laux (ceux-là sont gardés et plus connus).

Le refuge de l'Oule, lui, affiche 20 places. Il est situé à 1 836 mètres d'altitude, sur un replat, au-dessus d'un verrou rocheux. Ostiane Vuillermoz et

son compagnon Jean-Marc le gardent en été, Ostiane assurant une restauration simple et copieuse. Ils tiennent dans les prés alentours quelques centaines de moutons et 6 lamas. La partie refuge se compose sobrement (et proprement !) d'une salle commune, d'une petite cuisine et d'un dortoir. Seule l'habitation mitoyenne des gardiens est pourvue d'électricité. A l'extérieur, WC et « bachat ».

En hiver, le refuge n'est pas gardé mais il paraît bien utilisé par les skieurs de randonnée à qui une participation de 7 euros par nuitée est demandée par la mairie de Pinsot qui assure des hébergements de bois de chauffage. Accessible par un bon sentier par le vallon du Gleyzin en quelques 700 mètres de dénivelé, il permet à une clientèle familiale de passer une nuit dans la vraie montagne mais offre aussi des débouchés plus sportifs (Puy Gris, grand Moretan) ou permet des circuits sur le versant isérois mais vers les Villards aussi.

Les Villards, pour l'instant rudes aux randonneurs qui devront beaucoup descendre pour trouver gîtes et couverts. Après l'abandon du projet du gîte d'alpage du Merlet, l'accord ne pourrait-il se faire dans notre vallée sur une ou deux formules d'accueil simple pour résoudre cette difficulté ?

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

• le parc serait aussi un outil de développement pour les acteurs locaux : producteurs, structures d'accueil et commerces, office de tourisme, alpagistes, artisanats, etc. et un label promotionnel de vente : circuits de randonnées, Treks, séjours, produits locaux, etc. ;

- le PNR avec sa charte peut-être un outil de développement spécifique en proposant des choses différentes des parcs existants ;

- les refuges pourraient fonctionner en partenariat avec des alpagistes exploitants. Cette possibilité serait intéressante pour des exploitants déjà installés en favorisant leur développement grâce à un revenu lié au passage touristique ;

- l'évolution des esprits et le retour à des formes plus naturelles de tourisme « vert » favoriseront à terme des circuits liés à la nature et au respect de l'environnement ;

Paul Paret(*)

(*) Paul Paret est membre de la commission municipale sentiers et randonnées de la commune de Saint-Colomban (courriel : pp.paret@wanadoo.fr).

Il existe aujourd'hui 46 parcs naturels régionaux dont, à proximité, les parcs des Bauges, du Vercors, de Chartreuse, du Queyras, du Pilat.

Un parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Un parc régional est un territoire habité, donc totalement accessible dans le respect de la propriété privée. Il relève du droit commun. N'ayant pas de pouvoirs réglementaires spécifiques, il veille cependant à l'application des dispositions existantes sur son territoire définies par sa Charte. La Charte définit le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour une durée de 12 ans maximum. La Charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohésion et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel

Ets ARLAUD
AGENT RENAULT Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage

TOTAL Flouï Premier

PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre
U S I N A G E D E P R É C I S I O N
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

De Dundee au Frêne !

A Saint-Alban, la population est passée d'un peu plus de 1 000 habitants au XIX^e siècle à une soixantaine de résidents permanents à l'aube du XXI^e siècle. Certes, le lotissement de la Doata, face à l'église, a permis, avec la construction de quelques maisons, certaines appartenant à des résidents permanents, d'enrayer, un peu, le processus (inexorable ?) de l'exode villarin. Mais les anciens, en disparaissant, ont laissé la place à des générations de « basans » qui, le temps d'un week-end ou de la belle saison, (re)deviennent Villarins.

C'est pour cela que l'arrivée de deux nouveaux résidents, presque permanents, à Saint-Alban – comme cela le serait à Saint-Colomban – ne passe pas inaperçue. Quand, de plus, il s'agit de deux Ecossais, qui achètent une maison et la rénovent, devenant ainsi de nouveaux « pérélus » (*) cela est encore plus inhabituel. Si vous les rencontrez pendant la saison d'hiver sur les pistes de l'Ormet ou de Bellard, n'hésitez pas, le temps d'une petite conversation, pour réviser vos connaissances en Anglais...

« Qui êtes vous et pourquoi avoir choisi le Frêne comme nouveau point d'attache ?

– James Greig : J'ai 58 ans et je suis en demi-retraite. Après avoir été directeur d'une agence de publicité à Dundee, dans l'est de l'Écosse, j'ai été professeur de marketing et de communication. Maintenant je travaille dans la publicité pour l'édition, le tourisme et l'éducation. Grâce à Internet, je peux travailler de la maison et ne suis obligé de retourner en Écosse, pour rencontrer mes clients, que très rarement.

– Carol Greig : Quant à moi, j'ai écrit pendant des années, des contes pour enfants. Puis, jusqu'à avril dernier, j'étais assistante touristique à Saint Andrews, en Écosse, le berceau du golf.

– James Greig : Je cherchais à acheter une maison à restaurer, en montagne, pour faire du ski l'hiver et de la randonnée l'été. Nous avons pris des vacances pour explorer la région, et le coin que nous avons préféré a été la Maurienne pour son aspect verdoyant et la beauté de sa nature. Lorsque nous avons vu une photo de la maison au Frêne, sur Internet, j'ai immédiatement téléphoné pour prendre rendez-vous. Je prends donc l'avion, j'atterris à Grenoble, je loue une voiture... et 5 minutes après avoir vu la maison, je signais la promesse de vente.

– Carol Greig : De retour en Écosse, il m'a simplement dit : "Je viens d'acheter une maison !".

– James Greig : C'était la première fois que je mettais les pieds à Saint-Alban ! C'était au printemps 2004 et voilà, 5 ans plus tard, après 2 ans de travaux nous y habitons.

– Comment occupez-vous vos journées ?

– James Greig : Tous les matins, nous nous réservons une heure pour nous perfectionner en français... Nous avons appris le français à l'école mais c'était il y a très longtemps... Nous avons besoin de quelques leçons. Malheureusement, à Saint-Jean-de-Maurienne, nous n'avons pas trouvé de cours pour adultes étrangers, aussi nous apprenons seuls, sans professeur. Puis je pars faire un petit tour de vélo, par tous les temps, en direction de Lachal, Valmaure, Les Roches. J'en profite pour m'arrêter à la boulangerie et prendre le pain.

– Carol Greig : Moi, pendant ce temps, je m'occupe en jardinant.

– James Greig : L'hiver, le ski, une de mes passions, occupe nos matinées. Carol m'accompagne et peut alors se perfectionner. Nous connaissons bien les pistes de ski alentour mais il nous reste à découvrir les autres sommets villarins car nos randonnées se limitent à de petites balades dans la combe du Merlet par exemple.

– Carol Greig : Et puis nous avons des

contacts fréquents avec les voisins. Ils nous apprennent à jouer à la pétanque, sport que nous ne connaissons pas il y a encore quelques mois.

– Avez-vous restauré votre maison vous-même ?

– James Greig : Oui c'est ma passion, mon hobby ! En comptant celles en Écosse, j'en suis à ma quatrième ! Je gère tout, des plans à la réalisation. J'ai simplement fait appel à quelques amis artisans écossais pour réaliser quelques menus travaux comme, par exemple, la pose des Velux. Mon ami artisan étant fêru de cyclisme a accepté de venir me donner un coup de main à condition de travailler uniquement la première semaine. L'autre semaine étant réservée à la découverte en vélo des cols savoyards comme le col du Glandon, le col de la Madeleine, le Galibier...

– Carol Greig : Quant à moi, je me suis occupée de la décoration.

– Comment avez-vous été accueillis aux Villards ?

– Carol Greig : Bien, très bien même. Tous les voisins sont très gentils et très serviables avec nous. Ils nous donnent des conseils de jardinage, arrosent nos fleurs lorsque nous ne sommes pas là...

– James Greig : La municipalité nous a bien aidés dans les démarches et nous avons de bons contacts avec tous nos voisins.

Les Villarins, nous les trouvons, comment dit-on en français, "not unfriendly" (*pas inamical*) mais aussi "not overfriendly" (*pas excessivement amical*). Il me semble que les Villarins ont beaucoup de caractère ! Notre participation à l'opération Les Villards vallée propre avec les bénévoles locaux nous a permis de faire de nouvelles connaissances. Ce fut vraiment une agréable journée.

– Envisagez-vous d'habiter au Frêne toute l'année ?

– James Greig : Nous avons déjà passé un an complet ici. Ma femme trouve l'hiver un peu trop rigoureux mais moi j'adore. L'hiver, tous les matins, je suis sur les pistes de ski. Aussi, il est probable que cette année nous repartirons une partie de l'hiver en Écosse, notamment pour voir nos deux filles, Sally et Nancy, qui sont restées là-bas.

– Carol Greig : Il est vrai que l'Écosse est réputée pour avoir un climat rude, mais il est pluvieux sans avoir les températures que nous avons eues cet hiver ici.

– Avez-vous déjà goûté aux spécialités culinaires villarines ?

– Carol Greig : Oui, nous sommes allés plusieurs fois déjeuner chez Marc Vuillermoz au *Triandou* ou à l'*Auberge du Glandon* chez Eliane Bozon. Ce qui nous a permis de déguster quelques spécialités locales. Mais comme nous aimons beaucoup voyager, nous man-



S. CHABOUD-CROUSAZ

SIRTOMM

Comment lutter contre les incivilités ?

Aux Villards, le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm) collecte les déchets 2 fois par semaine (durant les vacances scolaires, 1 fois autrement) pour les ordures ménagères, et 2 fois par mois (en période touristique, 1 fois autrement) pour la collecte sélective (bacs jaunes).

Le nombre de bacs disponibles dépend de la fréquentation et de la fréquence du ramassage. A certaines périodes, les bacs se remplissent rapidement et débordent même, et il n'y a pas d'autres solutions que de placer les autres bacs (dédiés souvent à la collecte sélective) à l'extérieur des abris. Avec cette conséquence, selon le Sirtomm : « *Si on met des bacs à l'intérieur et à l'extérieur, il y a de forts risques que les gens remplissent celui de l'extérieur et déposent à côté de celui-ci lorsqu'il est plein, sans prendre la peine de rentrer dans la cabane...* »

Les habitants de Saint-Alban disposent d'une dotation de 6 500 litres (130 litres par habitant) pour le tri sélectif et de 16 000 litres (320 l/h) pour les ordures ménagères (1). A Saint-Colomban, ces dotations sont respectivement de 8 600 litres (43 l/h) et 18 700 litres (95 litres/h) (1). La « surdotation » de Saint-Alban est due au fait que chaque hameau est pourvu d'abris poubelle quel que soit son nombre d'habitants.

A la demande de la communauté de communes de la vallée du Glandon, le Sirtomm étudie dans quelle mesure pourraient être installés, dans la vallée, des conteneurs semi-enterrés, tout en sachant que le contexte est difficile par endroit (hameaux peu peuplés, inaccessibles aux camions-grue, etc.)(2).

A la déchetterie il n'y a pas de quota, la limite étant celle de la place et de la rapidité de remplissage des bennes. Par exemple, une benne pour les cartons a été installée récemment. Si celle-ci met un temps trop long à se remplir, compte tenu des conditions hivernales proches, il y a des risques pour que le carton pourrisse et s'endommage.

Il y a aussi une notion de rentabilité et de coût : à volume et parcours routier égal, il vaut mieux transporter une benne de 4 tonnes plutôt qu'une benne d'une tonne. Il n'y a donc que 2 bennes en permanence à la déchetterie : une benne « fer » (un élément intéressant à extraire de la masse) et une benne « divers inci-

néables ». Et cet été, donc, une benne pour les cartons.

Le Sirtomm est plus ou moins toujours confronté aux mêmes incivilités : verre dans les bacs à ordures ménagères ou les bacs jaunes. Il est important de savoir que, compte tenu de la dispersion des hameaux, il ne peut y avoir un conteneur à verre par hameau. D'autant que les Villards disposent, pour le verre, d'un conteneur pour 50 habitants permanents, soit un quota 6 fois supérieur à la moyenne mauriennaise qui est elle-même deux fois plus forte que la moyenne nationale !

Cela bien sûr sans présumer du fait que ces conteneurs pour verre sont, aux Villards plus qu'en Maurienne et en Maurienne plus qu'ailleurs, essentiellement remplies de bouteilles !

Les employés du Sirtomm constatent aussi, et toujours, le dépôt de déchets en vrac ou en sacs non fermés (d'où dispersion, odeur, hygiène), et la présence de déchets de chasse avec cette conséquence : ce sont les employés territoriaux qui doivent nettoyer les abris bois...

En outre, pour le Sirtomm, il est toujours regrettable de constater que des gens mettent leurs emballages « encombrants » (de type carton ou grosses bouteilles en plastique) à part, ou alors avec les ordures, alors que le bac jaune est à côté (et souvent vide ou du moins pas encore plein). L'essentiel du geste civique est fait, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout du tri ?

Enfin, il semble que dans certains hameaux, et pas forcément ceux qui abritent des gîtes touristiques, la propreté des abris poubelle ait tendance à se dégrader de façon régulière.

La vente des composteurs a été très inégale aux Villards : 0 en 2005 (début de l'opération), 4 (dont 3 à Saint-Alban) en 2006, 5 (tous à Saint-Alban) en 2007, 0 en 2008, et, fin juin, 6 (dont 5 à Saint-Colomban) en 2009.

Christophe Mayoux

(1) Sur la base de 50 habitants pour Saint-Alban et de 200 habitants pour Saint-Colomban.

(2) On a appris récemment (le 4 septembre 2009, réunion du conseil de la communauté de communes) que la collecte des ordures ménagères n'était plus effectuée à Valmaure, le Sirtomm ne voulant pas remplacer le camion, en panne, qui assurait ce service et qui était le seul à pouvoir passer sur des routes aussi étroites... En attendant une solution, les Valmaurins doivent apporter leurs déchets dans les bacs des Roches ou à Lachal.

geons beaucoup de plats internationaux ! Cependant au quotidien, chez nous, le petit déjeuner est "à l'écossaise".

– Justement, l'Écosse ne vous manque-t-elle pas ? Pas de difficulté avec la langue ?

– James Greig : Non, l'Écosse ne nous manque pas car nous y retournons de temps en temps... et puis nous avons la parabole qui nous donne les chaînes de télévision écossaises que nous regardons souvent. Nous n'avons pas encore de chaînes françaises sur le satellite mais nous envisageons d'installer une deuxième parabole pour cela. Nous écoutons par contre beaucoup la radio, France Bleue en l'occurrence. Et puis, dictionnaire à l'appui, nous apprenons le français avec *Le Petit Villarin*.

– Carol Greig : Dans le dernier numéro, il est écrit que nous étions des "Pérélus", mais nous n'avons pas trouvé ce mot dans le dictionnaire... En demandant à notre voisine, nous avons appris qu'il s'agissait d'un mot local (*). Nous avons apprécié d'être appelés ainsi. Même si cela n'était pas nécessaire,

cela nous a démontré que nous avions réussi notre intégration. De plus, nos voisins font des efforts, pour se faire comprendre, à ne pas parler trop vite. La personne que nous comprenons le mieux est Martine Bouilhol, grâce à son petit accent marseillais...

– Comment voyez-vous l'avenir du pays villarin ?

– James Greig : Nous comprenons tout à fait la logique des dirigeants actuels qui, pour le futur de leur vallée, investissent pour que se réalisent des travaux d'aménagement immobilier et de voirie. Cela dit, nous avons choisi cette vallée pour son cachet et son âme de petit village de montagne. Il ne faudrait pas que l'expansion économique nous fasse regretter les hameaux comme nous les avons trouvés. L'avenir villarin doit trouver le juste milieu... »

Propos recueillis par Stéphanie Chaboud-Crousaz et Christophe Mayoux

(*) Pérélus : mot du patois villarin qui désigne les habitants du Frêne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**● SÉANCE DU 17 JUILLET 2009**

Absent : Albert Genin (procuration à Philippe Girard).

Après avoir adopté le compte rendu de la précédente réunion du conseil communautaire, le conseil a abordé l'ordre du jour.

1 – Ecole intercommunale

Pierre-Yves Bonnivard donne lecture au conseil communautaire des comptes rendus des conseils d'école numéros 2 et 3, et d'un courrier des parents d'élèves et de la réponse de l'entreprise Gonthier suite à un incident survenu lors d'une sortie scolaire il y a plusieurs semaines.

Il informe le conseil communautaire du maintien de la deuxième classe ainsi que du remplacement des deux institutrices et indique que l'effectif à la prochaine rentrée scolaire sera de 21 élèves. Il propose d'effectuer deux services à la cantine en saison d'hiver suite aux problèmes rencontrés (cantine trop petite) l'hiver dernier. Cela implique l'augmentation des heures de présence de Mme Cirette qui seront augmentées de 1 h 30 par jour de classe entre midi et 13 h 30, de la mi-décembre à la fin mars 2010. Les 2 services seront organisés pour ne pas avoir de sureffectif dans la cantine et pour soulager l'ATSEM.

2 – Gîtes

Ancien presbytère de Saint-Alban : Pierre-Yves Bonnivard propose au conseil communautaire les modalités suivantes pour le contrat d'affermage des trois gîtes du presbytère de Saint-Alban : un loyer annuel de 2 000 euros plus 10 % du chiffre d'affaires. Après discussion, le conseil communautaire décide de réfléchir à de nouvelles propositions qui seront débattues prochainement.

• Résidence de La Perrière : le conseil adopte les modalités suivantes pour la location des appartements de la résidence touristique de la Perrière : un loyer annuel de 85 000 euros et une revalorisation annuelle du loyer en fonction de l'indice du coût de la construction. Date limite pour les réponses : le 25 octobre ; gestion à partir du 1^{er} novembre.

3 – Tarifs publics

Le conseil approuve les tarifs suivants :

- salle des fêtes : 220 euros pour les associations loi 1901 du canton et 385 euros pour les associations hors canton ; 220 euros pour les habitants de la communauté de communes et 330 euros pour les habitants extérieurs à la communauté de communes ; gratuit pour les associations loi 1901 situées sur le territoire de la communauté de communes. Par ailleurs une caution de 1 500 euros ainsi qu'une attestation et une copie du contrat d'assurance seront demandées à toute personne ou toute association qui utilisera la salle des fêtes.
- véhicules (tarifs horaires) : 50 euros pour le tracto Case, 40 euros pour la pelle Job, 50 euros pour le Trémo, 40 euros pour le Master Benne (sous réserve de la légalité de ces locations).
- salle hors sac : 100 euros.
- consignes à skis (pour la semaine) : 8 m² : 60 euros ; 7 m² : 50 euros ; 4,5 m² : 30 euros.

4 – Questions diverses

- Salle des fêtes : le président présente un devis de 4 100 euros de l'entreprise Genoulaz pour la réparation de la porte d'entrée de la salle des fêtes. Le conseil propose, d'une part, de voir si cette réparation peut être prise en charge par la garantie décennale et, d'autre part, demande d'autres devis.
- Subventions : le conseil alloue une subvention de 12 600 euros au titre de l'année 2010 au Club des sports (qui va changer d'en-

traîneur, lire page 10), et décide de ne pas donner suite aux demandes du Team MSA (sponsoring) et de l'association AS Cuines – La Chambre (football), le président précisant qu'une subvention a déjà été accordée à cette association.

- Sentiers : le conseil est informé d'un courrier de l'ONF relatif à l'état des sentiers après la visite annuelle ; plusieurs travaux sont à effectuer. Le conseil décide de demander un devis à l'ONF pour l'amélioration du sentier S12 (sentier de la boucle de Montrond).
- Budget : le conseil approuve les décisions modificatives suivantes : compte 673 : titres annulés exercice antérieur : 2 910 euros ; compte 7788 : autres reprise excédents : 2 910 euros ; compte 2313/017 : régie touristique / salle des fêtes : 970 euros ; compte 2318/ 029 : agriculture : - 970 euros.
- Motion : le conseil communautaire approuve (7 voix pour et 2 abstentions : Maurice Darves-Bornoz et Serge Tardy) la délibération pour exiger le maintien des trésoreries de pleine compétence à Aiguebelle à et La Chambre.

- Equipment : le conseil décide à l'unanimité l'achat d'un véhicule un peu plus puissant que celui que la communauté de communes possède déjà et mandate Philippe Girard pour demander des devis.

En fin de séance, Philippe Girard intervient à propos d'un courrier de l'association Cheval notre passion et de la convention pluriannuelle d'entretien des sentiers de proximité ; Claude Bérard intervient suite à un courrier de Solenn Clavel, directrice du Club enfants ; et Maurice Darves-Bornoz demande si la commission d'évaluation des transferts de charges s'est réunie pour évaluer les dotations de compensation puisque la commune de Sainte-Marie-de-Cuines connaît déjà la sienne ; réponse : non, mais elle va se réunir bientôt.

communes dans cette affaire.

2 – Personnels

Le conseil décide de procéder au recrutement des personnels suivants pour l'école primaire intercommunale des Villards pour l'année scolaire 2009-2010 : un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe, temps non complet (indice brut 299), pour l'accueil périscolaire ; un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{re} classe (ATSEM), temps non complet (indice brut 323) ; et un poste d'agent pour la surveillance de la cantine, temps non complet (indice brut 310). Enfin, le conseil décide d'embaucher cet hiver deux personnes dans le cadre du contrat d'aide à l'emploi.

3 – Budget

Le conseil adopte une décision modificative sur le budget des gîtes (M4) pour pouvoir régler la facture des travaux du local pouvaise du presbytère de Saint-Alban (29 100 euros, montant non prévu au budget). Cette

somme sera prise sur la ligne : Ecole du Premier-Villard.

4 – Divers

Le conseil :

- est informé que la collecte des ordures ménagères ne peut plus se faire à Valmaure ;
- prend connaissance d'une demande de subvention de l'ADMR pour l'achat d'un véhicule pour le portage des repas (devis de 23 717,20 € TTC). Le conseil demande à discuter de cette question avec le Sivom du canton de La Chambre ;
- fixe les modalités pour le contrat d'affermage des trois gîtes du presbytère de Saint-Alban : 10 % du chiffre d'affaires avec un plancher de 500 euros réévalué en fonction de l'indice du coût de la construction ;

- est informé que le plafond de participation 2009 de la communauté de communes est de 116 685 euros (TP) ;
- entérine le choix du conseil syndical de l'AFP intercommunale de faire effectuer des tra-

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTONALE**Profond désaccord sur la représentativité des communes**

A moins d'un accord de dernière minute, il ne semble pas possible qu'une communauté de communes regroupant 9 des 14 communes du canton de La Chambre (1) puisse être créée pour le 1^{er} janvier 2010 comme cela était initialement envisagé. C'est par exemple le point de vue de Claude André, président du Sivom de La Chambre, qui, depuis un an, organise et mène les débats sur cette question.

En effet, si l'ensemble des communes concernées semble avoir trouvé un accord sur les compétences de ce futur établissement public, la question de la représentativité des communes au sein du conseil communautaire de cet organisme tarde tout accord final. Le 8 juin, un vote avait montré qu'une majorité de communes (2) souhaitait que les communes aient un même nombre de délégués au conseil communautaire. Mais faute d'entente dans la discussion qui avait suivi ce scrutin, la décision avait été repoussée au 6 juillet.

Ce jour-là, le cabinet KPMG, qui a réalisé l'étude sur les enjeux financiers et fiscaux soulevés par la création de cette communauté de communes, a remis son rapport final (59 pages) qui fait la synthèse des réunions de travail qui se sont déroulées depuis un an avec les représentants des communes. Mais très vite la discussion est « revenue » sur le sujet de la représentativité des communes, les délégués de La Chambre et de Saint-Rémy-de-Maurienne affirmant fermement que leurs communes ne voulaient pas de l'égalité. Devant la volonté des « petites » communes de s'en tenir au vote exprimé le 8 juin, les représentants de La Chambre et de Saint-Rémy (avaient-ils des consignes précises ?) ont « claqué la porte » quittant la réunion qui se déroulait à Saint-Etienne-de-Cuines, commune dont le représentant s'est dit solidaire avec eux sans toutefois quitter la séance.

Cette attitude a vivement fait réagir un des participants à cette réunion : « Votre comportement est inadmissible. (...) On fait des efforts pour venir et vous vous comportez mal ! » Ce qui montre assez le fossé qui sépare les deux parties. Aucune réunion n'a été programmée depuis.

Et maintenant ? Il se pourrait, si aucun accord n'est trouvé, que les communes opposées à la parité créent rapidement une communauté de communes entre-elles (à 4), estimant que les « petites » communes seront obligées un jour de les rejoindre... à leurs conditions cette fois, lorsque les conclusions du rapport Balladur seront mises en œuvre (3).

Aux Villards, suite à la lettre que Pierre-Yves Bonnivard a adressée à Norbert Combet, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), lettre qui posait la question du bien-fondé, pour les communes villarinchées, de rejoindre ou pas la future communauté de communes cantonale, aucun débat n'a eu lieu jusqu'à présent alors que cette question a été débattue au conseil municipal de Saint-Alban. Ainsi, hormis les positions personnelles de tel ou tel élu communautaire, on ne connaît pas la position de la CCGV.

Nous avons sollicité deux fois (mi-juin, puis début juillet) Norbert Combet pour connaître son point de vue sur ces questions importantes pour la vallée des Villards (et pour qu'il s'exprime également sur les critiques formulées par Pierre-Yves Bonnivard concernant le fonctionnement de la CCGV). Norbert Combet n'a pas répondu à notre demande.

(1) Les communes de Montgellafrey et Saint-François – Longchamp ne souhaitant pas adhérer et celles de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines étant déjà regroupées.

(2) Les Chavannes, Montaimont, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre et Saint-Martin-sur-La-Chambre. Les communes de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne, et La Chapelle étant contre.

(3) Le rapport Balladur (mars 2009) préconise d'achever l'intercommunalité. Aujourd'hui, 92 % des 36 600 communes françaises sont regroupées en communautés urbaines, communautés d'agglomération ou syndicats de communes. Le comité Balladur veut achever le processus d'ici au 31 décembre 2013 en invitant les communes à rejoindre une intercommunalité. « Passé ce délai, il appartiendra au préfet d'y pourvoir », précise le texte qui préconise également (mais parmi les points restant à éclaircir) l'élection au suffrage universel direct des organes délibérant des structures intercommunales à fiscalité propre...

vaux de déboisement à l'entreprise Aménagement et environnement en montagne Villibord, et confie à cette entreprise le déboisement de la zone comprise entre l'AFP et la voie communale (coût total de ces déboisements : 42 697,20 € TTC). En fin de réunion, Albert Genin rend compte de la réunion des vice-présidents au sujet des conventions qui lient actuelle-

ment la communautés de communes à l'association Cheval notre passion, à l'ONF et à l'entreprise de nettoyage Veronet. Dans le public, Georges Quézel-Ambrunaz demande à veiller à ce que le chauffage du presbytère de Saint-Alban soit opérationnel pour cet hiver. La prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 2009 à Sainte-Marie-de-Cuines.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
10 JUIN 2009

Absents : Norbert Combet (procuration à Ségolène Coin), Georges Favre-Bonté (procuration à Evelyne Rostaing-Troux), et Catherine Girard.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil adopte le compte rendu de la précédente réunion. A ce sujet Patrick Martin-Fardon émet deux remarques : sur les pénalités : il faut payer sous réserves des conditions prévues (à rappeler à la Satvac dans un courrier) ; pour la traversée du Chef-Lieu, un nouvel appel d'offres sera lancé.

1 – Agence postale

C'est la candidature de Valérie Laurot (Premier-Villard) qui a été retenue sur les trois candidates reçues. Elle commencera une formation à l'agence postale communale le 15 juillet 2009 et sera autonome à compter du 1^{er} août 2009.

2 – Urbanisations

Pour faire aboutir les projets d'urbanisation à l'étude, il faut réviser le plan local d'urbanisme (PLU) pour les Epinettes et Bassonnette. A cet effet, le conseil accepte la convention d'assistance technique foncière proposée par M. Gérard Albert, expert foncier. Par la suite, une révision du PLU concernera les secteur du pont des Croix et de La Perrière.

3 – Echange de terrain

Le conseil décide d'acheter aux consorts Pichon-Dubois – Tardy un terrain situé aux Ponts (1 200 euros) afin de laisser un passage ouvert.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- prolonge pour 4 mois la mission SPS (cabinet BECS, 600 euros par mois) suite aux malfaçons constatées sur la nouvelle voie d'accès au domaine skiable ;
- accepte de régler l'avenant n°2 au marché de la station d'épuration (approuvé par le conseil en novembre 2008). La station est en service depuis deux mois sous la direction de la Lyonnaise des eaux (jusqu'au 1^{er} octobre). Un cahier des charges est à définir pour sa gestion future (personnel, espaces verts, entretien, déneigement, etc.) ;
- offre, pour le Tour Arvan-Villards (14 juillet 2009), un séjour d'une semaine en gîtes

■ BRÈVE

► DÉFIBRILLATEUR. Une journée de stage a été organisée courant septembre par la commune de Saint-Colomban pour apprendre à certaines personnes référentes à se servir d'un défibrillateur cardiaque. Pris en charge par la commune et dispensé par les pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne, ce stage était scindé en 2 parties : la matinée, consacrée à un rappel des gestes de premier secours, et l'après-midi, dévolu à l'apprentissage de l'appareil. Ont participé à ce stage : Ségolène Coin, Sébastien Sornet, Pascal Amsellem, Alexandra, Anne-Karine et Georges Favre-Bonté, Pascal Bozon, Sylvain Martin-Cocher, ainsi que les secrétaires de mairie Jeannine Martin-Garin et Lucie Antonacci. Chacun a pu appréhender ce matériel devenu essentiel dans une commune touristique. C'est Ségolène Coin, conseillère municipale, qui est en charge de ce dossier. A ce jour, aucune décision n'est prise quant à la localisation du défibrillateur qui devrait être acheté très prochainement – (C. Mayoux).

● SÉANCE DU
11 SEPTEMBRE 2009

pour 2 à 4 personnes, hors vacances scolaires ;

- décide de ne pas augmenter les tarifs des gîtes communaux pour l'hiver 2009-2010 ;
- autorise des branchements d'eau au Martinan (Mmes Aubert et Aulas) et aux Roches (M. Fiora) ; à cette occasion il est rappelé qu'il est nécessaire de séparer les eaux usées et les eaux pluviales ;
- est informé de la réalisation d'un court-métrage à Montfroid (arrivée du premier homme sur Mars ; mise en scène à but non lucratif). Le conseil demandera une copie de ce film tourné les 4 et 5 juillet 2009. Alain Emieux intervient pour regretter que l'exploitant agricole n'ait pas été informé de ce tournage ;
- prend connaissance d'une lettre de Colette Bouchet-Flochet au sujet de la construction de Monique Badin Bret-Vittoz (Martinan) : chutes de pierre d'un mur de soutènement et création d'un puit perdu pour eaux pluviales. Le maire se rendra sur place ;

- autorise Mme Frobert-Adamo à pratiquer des ouvertures dans le cadre d'un projet de rénovation d'une grange (La Pierre) ;
- accepte l'achat de 13 téléviseurs pour les gîtes (qui seront installés après la rénovation des gîtes) ;
- autorise le maire à ouvrir un compte à terme pour placer de l'argent ;
- prend en charge le coût de formation pour l'utilisation d'un défibrillateur (*lire ci-dessous*). En fin de réunion, P.-Y. Bonnivard fait le point sur le projet de création d'une communauté de communes dans le canton de La Chambre (*lire page 15*) et Patrick Martin-Fardon intervient au sujet de l'éclairage public.

Dans le public, Josette Quézel-Mouchet interpelle le conseil au sujet de l'emploi à l'agence postale communale et sur le choix du candidat. Le maire répond que le choix opéré est sous son entière responsabilité.

Maurice Frasse intervient au sujet de la ligne téléphonique sur la RD 927 qui tombe sur la route lorsque la neige couche les arbres en hiver (faire un courrier à France Télécom), sur l'état (mauvais) des renvois d'eau sur la route d'accès au Coin (ils seront rénovés à la fin du chantier de téléphonie mobile) et sur l'état des passerelles de la Croix et de l'Orselle. Une réunion sur les sentiers aura lieu avec l'ONF le 17 juillet 2009.

3 – Affaires foncières

Le conseil municipal :

- est favorable au principe d'acquérir la parcelle (section D, numéro 509, 83 m²) au Martinan pour rendre publique une aire de stationnement qui est actuellement située sur un terrain privé. Cependant les propriétaires (M. et Mme Brenoux) en demandent 40 euros le m², le conseil municipal décide de prendre l'avis de M. Albert, expert foncier ;
- accepte de céder à Irène Maquet (Nantchenu), dans le cadre d'un échange, une bande de terrain de 18,75 m² (section H, numéro 1304) ;
- accepte d'échanger à Valmaure, avec Zacharie Favre-Trosson, 10 m² de terrain pour

agrandir le chemin (après la chapelle) contre 6 m² pris sous son balcon.

Le conseil municipal rappelle que les frais liés à ces transactions sont toujours à la charge du demandeur.

Par ailleurs, le conseil accepte d'acheter une partie de la parcelle section D numéro 1314, au Martinan, pour créer un parking communal (terrain constructible de 600 ou 700 m²). Enfin, les élus et les personnes présentes dans le public reçoivent un compte rendu de la réunion publique du 21 août 2009 (urbanisation) et sont informés que la commission communale d'urbanisme se réunira le 2 octobre 2009.

4 – Ferme communale

Le conseil est informé que la municipalité doit respecter le bail (de 9 ans) signé entre la commune et Thierry Martin-Cocher (Nantchenu). Il n'est donc pas possible de récupérer l'ancien garage des dameuses à La Pierre. Ou alors, et selon la chambre d'agriculture, la commune doit faire une autre proposition comme par exemple construire une ferme communale, ce qui coûterait environ 100 000 euros (subvention possible comprise entre 35 000 à 55 000 euros). Le conseil n'est pas favorable à cette solution et demande un rendez-vous avec Thierry Martin-Cocher et la chambre d'agriculture pour que le bail soit respecté avec notamment détermination d'une date butoir pour démonter le « tunnel » que Thierry Martin-Cocher utilise.

5 – Communauté de communes

Norbert Combet fait le point des projets de la communauté de communes (CCVG) à savoir la rénovation de l'ancien local de l'office de tourisme (pour les « Galapias » et les associations) ; le revêtement du fond du plan d'eau (un devis de Vinci s'établit à 58 000 euros TTC, à faire à l'automne ou au printemps prochain) ; l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au bâtiment d'accueil de La Pierre. Il indique que les finances de la CCVG sont toujours difficiles d'autant que le cabinet d'études Babylone avenue intente un procès à la CCVG pour obtenir 200 000 euros de pénalités suite à la décision de la CCVG de ne pas réaliser le projet de la ZAC intercommunale.

6 – Divers

Le conseil municipal :

- est informé que, pour les travaux de la traversée du Chef-Lieu (prévue en 2010), la DDE va refaire une proposition de prix. Le projet comprendra des ralentisseurs au Chef-Lieu et sera plus long de 10 à 20 mètres à la sortie du Chef-Lieu en direction du col ;
- accepte un avenant à la convention avec l'Etat sur la mise à disposition des services de l'Etat concernant les dossiers d'urbanisme ;
- donne son accord de principe, suite à la demande de l'association Station fleurie Saint-Col – col du Glandon, pour remplacer des totems et des bacs, mais souhaite que la commission des travaux fasse l'inventaire des éléments à remplacer ;
- adopte une motion pour demander le maintien à temps complet des trésoreries de La Chambre et d'Aiguebelle ;
- est favorable (une abstention : Patrick Martin-Fardon) pour prendre un arrêté municipal réglementant le stationnement des véhicules légers sur les parkings communaux (pas de camions, pas de tracteurs, etc., respect du marquage au sol et durée limitée à 7 jours selon le Code de la route) ;
- demande des subventions au conseil général de Savoie pour les coupes de bois et l'entretien de la forêt communale (5 234 euros HT en 2010, subvention possible de 936 euros), et la construction d'une passerelle sur le Glandon, depuis le camping du GCU vers La Perrière, afin de faciliter l'accès des piétons au plan d'eau (sans emprunter la route départementale). Un constructeur doit faire un devis pour un pont de 12 mètres de long et 1,5 m de large. Les travaux seront inscrits au budget de 2010 ;
- décide, suite à une proposition du cabinet ACEA (M. Yvroud, ex-employé de la SMACL, en retraite) pour une assistance dans les dossiers d'assurance en matière de responsabilités, patrimoine, véhicules, etc. (1 000 euros TTC par an), de proposer un forfait annuel de 1 500 euros TTC par an au cabinet ACEA pour qu'il s'occupe à la fois de la mairie et de la communauté de communes ;
- En fin de réunion Patrick Martin-Fardon demande si le Club des sports a remboursé les 4 000 euros qu'il doit (réponse : oui) ; signale un problème de couverture dans le toit de l'Eglise (vent) et qu'un vitrail bouge à l'intérieur (consulter Jean-René Bozon-Vialle) ; il indique enfin qu'un plan de circulation est à prévoir pour les personnes à mobilité réduite dans tous les bâtiments de la commune recevant du public.

Norbert Combet fait le point sur la rénovation des gîtes (le travail a été fait correctement) et sur les travaux du comité de direction de l'office de tourisme. Il indique aussi que la CCVG va embaucher deux personnes pour le déneigement, et signale que le Sirtomm supprime la collecte des ordures ménagères à Valmaure (les poubelles seront déposées aux Roches).

Puis, dans le public, Alfred Bozon intervient sur l'éclairage public aux Roches (qui fonctionne dès 17 heures et jusqu'au lendemain matin 10 heures) et au sujet du déboisement aux Roches ; et Monique Letkiewicz demande s'il est possible de prendre un arrêté municipal pour réglementer à 2 mètres la largeur des chemins d'accès dans la commune. Anne-Karine Favre-Bonté lui répond que le maire doit se renseigner car ce n'est sûrement pas possible de prendre un tel arrêté à Saint-

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
28 AOÛT 2009

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Jacqueline Dupenloup) et de Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Patricia Valcke). Avant d'aborder l'ordre du jour, Jacqueline Dupenloup et Patricia Valcke souhaitent une modification du dernier alinéa du point 2 du compte rendu de la réunion du 12 juin 2009. Après discussions, la proposition de modification est rejetée (4 voix pour et 4 contre dont le maire) ; le compte rendu est alors adopté en l'état.

1 – Participation pour voirie et réseaux

Le conseil est informé que dans les zones urbanisées (Ua du plan local d'urbanisme (PLU) par exemple) la commune doit fournir les réseaux obligatoires (essentiellement, aujourd'hui, eau potable et électricité) aux personnes pour leur projet de construction et peut répercuter tout ou en partie le coût aux personnes concernées (selon des critères précis). Ceci peut être fait au coup par coup.

Pour les zones à urbaniser (AU du PLU par exemple), l'urbanisation (voirie, réseaux) se fait à l'initiative de la commune et doit concerner une zone susceptible de recevoir plusieurs constructions. La commune paie les travaux correspondants (construction de voies nouvelles, aménagement des voies existantes, établissement ou adaptation des réseaux associés). Elle peut demander, selon le Code de l'urbanisme, soit par contrat soit au moment du permis de construire, une participation aux propriétaires concernés. Cette participation semble d'autant plus justifiée que les terrains concernés deviennent, à cette occasion, constructibles. Après discussion, le conseil (7 voix pour et 1 voix contre) institue la participation pour la voirie et les réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune.

2 – Maison Vénéra

En juillet 2008 la commune a décidé de revendre le bâtiment de Mme Vénéra préempté par la municipalité précédente. Mme Vénéra ne souhaitant pas racheter, le bâtiment a été proposé à l'acquéreur, M. Gabriel Rota. Celui-ci s'est oralement toujours déclaré intéressé mais a toujours repoussé la date de l'achat. M. Rota demande un nouveau délai pour convenances personnelles et demande également la possibilité de faire acheter le bâtiment par son fils.

Après discussion, le maire propose d'accorder un nouveau délai jusqu'au 15 octobre pour conclure une vente ferme ou, au moins, une promesse de vente irréversible avec versement de la totalité du prix. Si ceci n'est pas réalisé le bâtiment sera alors mis en vente dans le circuit commercial. Deux proposition

sont soumises au vote du conseil : vente au profit de M. Gabriel Rota : 4 voix pour dont le maire, et 4 abstentions ; vente au profit du fils de M. Rota : 2 voix pour dont le maire, 2 voix contre et 4 abstentions.

3 – Règlement intérieur du conseil municipal

Le maire propose deux retouches : paragraphe III point d, ajouter : « Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats. » ; paragraphe III point e, remplacer le deuxième alinéa par : « En dehors des cas de nomination de personne(s) pour lesquels il est fait application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote est un vote ordinaire, à main levée. » Jacqueline Dupenloup dit qu'on ne peut refuser le vote à bulletin secret lorsqu'un tiers des membres du conseil municipal le demande. Le maire indique que l'objet du règlement intérieur est d'organiser son fonctionnement, au besoin en faisant un choix parmi les diverses possibilités légales existantes. Les propositions de retouches ci-dessus sont alors mises au vote : 0 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions. Ces propositions sont donc rejetées et le règlement intérieur validé dans sa première rédaction.

4 – Nombre d'adjoints

En mars 2008 le conseil municipal a choisi d'avoir 2 adjoints (maximum légal). Compte tenu du mode de fonctionnement du conseil municipal depuis les élections et surtout depuis le décès du deuxième adjoint, Jean-Pierre Merle, en février 2009, le conseil décide (4 voix pour dont le maire, 1 voix contre et 3 abstentions) de ramener le nombre d'adjoint à 1.

5 – Subvention

L'association Régul'Matous encourage et aide financièrement (en payant les opérations) les personnes pour faire « stériliser » les chats afin d'en éviter une prolifération abusive et incontrôlée. Cette association n'est pas subventionnée par la communauté de communes ; elle est basée à Saint-Jean-de-Maurienne et la plupart des communes du canton l'aide. Le conseil décide (5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) de voter une subvention de 150 euros pour cette association. Par ailleurs, afin d'encourager les personnes (propriétaires ou bénévoles), le conseil décide (5 voix pour et 3 voix contre) une aide de 7,50 € par chat ou chatte traité(e), sur présentation d'une preuve fourni par le vétérinaire (facture ou attestation). Cette aide est plafonnée à 150 euros sur les six mois à venir (de septembre à février 2010 inclus).

6 – Divers

Le conseil municipal est informé que des petites retouches du PLU (révisions dites simplifiées) sur des parcelles concernées par des projets de constructions pourront avoir lieu début ou courant 2010. Par ailleurs, les lots de bois de chauffage ont été attribués, les demandes étaient

nombreuses. Enfin en 2011 ou 2012, certaines portions de chemins n'ayant plus aucun usage (ni passé récent, ni présent, ni à venir, même à long terme) pourront être déclassées et éventuellement revendues en partie à des particuliers si cela ne présente aucune gêne pour les divers usagers.

Puis J. Dupenloup demande des informations sur la création de la communauté de communes cantonale : le maire indique qu'il n'y a rien de nouveau et que ce projet n'avance pas aussi vite que prévu. Patricia Valcke intervient à propos de la piste de l'Echaut aux Granges : « Suite à l'ouverture expérimentale en 2008, quand sera fait le point sur son usage ? » Sur ce sujet, aucun point de vue négatif n'est formulé par les conseillers. Un point plus général sera fait en vue de préciser la suite de cette ouverture expérimentale et les éventuelles mesures à prendre.

Enfin, répondant à Jacqueline Dupenloup qui demande qu'un vœu pour que le comptable de la trésorerie de la Chambre et d'Aiguebelle soit maintenu à temps complet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, le maire répond que le conseil n'est pas compétent pour délibérer sur des sujets nationaux.

Il complète en indiquant que le gouvernement, démocratiquement élu par l'ensemble de la population, est, lui, compétent pour organiser la fonction publique d'Etat.

■ BRÈVES

► MICROCENTRALE. Depuis le 10 juillet dernier, la Fhyt, qui a construit et exploité la microcentrale de Saint-Alban (retenue de Lachal), n'existe plus. Elle a été radiée du fichier national des sociétés après avoir vendu, il y a quelques mois, toute l'installation à la Fhym (Société des forces hydrauliques de Meuse). Cette « fin » était prévue depuis le début de l'opération, la Fhyt, filiale (presque à 100 % d'EDF), ayant été créée, à l'origine, en association avec la société Eiffage, pour réaliser les travaux de l'ouvrage villarin à un coût plus avantageux pour elle. Mais, d'après une source proche du dossier, cette approche « était une vue de l'esprit » compte tenu de « l'appétit de certains groupes ».

► VIE PAROISSIALE. Pour le dernier trimestre de l'année, des messes sont programmées à Saint-Colomban les dimanches 11 octobre, 15 novembre et 20 décembre, 10 h 30. A partir du 25 décembre, et pour toute la saison d'hiver, une messe sera dite à Saint-François – Longchamp (chapelle Sainte-Anne), tous les dimanches à 17 h 30. Comme d'habitude, tous les samedis soir, à 18 h 30, la messe a lieu à La Chambre et, tous les dimanches matin, à 10 heures, à Saint-Rémy-de-Maurienne. La messe de la Toussaint (dimanche 1^{er} novembre) aura lieu à Saint-Etienne-de-Cuines, à 10 heures, et celles de Noël auront lieu le jeudi 24 décembre à La Chambre, à 20 h 30 (veillée de Noël), et le vendredi 25 décembre à 10 heures à Sainte-Marie-de-Cuines et à 17 h 30 à Saint-François – Longchamp. Enfin, comme traditionnellement, des messes pourraient être célébrées aux Villards, dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux (se reporter à l'affichage devant l'église de Saint-Colomban). – (C. Mayoux.)

► SIVOM. Dans sa réunion du 17 août 2009, le Sivom a reconduit la prise en charge des frais de fonctionnement annuels du poste de maître E pour l'année scolaire 2009-2010 (800 euros) et décidé l'achat d'une imprimante (363 euros). Le maître E est un maître à dominante pédagogique chargé de venir en aide aux élèves signalés comme étant en difficulté par l'enseignant. Le conseil syndical a également versé une subvention de 10 560 euros à l'ADMR pour participer au financement du service du portage des repas dans le canton, accepté de participer au financement du système de chronométrage des cols de la Madeleine et du Glandon (mise en place de bornes), et décidé de prendre en charge des travaux d'aménagement et de sécurisation du quartier de la gare SNCF. Mais il a refusé un protocole d'accord (négocié par Christian Rochette avec la Fédération française de ski et le collège) pour le fonctionnement de la section ski du collège la Vanoise de Modane (2 000 euros par an pour 2008-2009 et 2009-2010). A la demande de M. Rochette, absent ce jour-là, cette question sera rediscutée prochainement. Enfin, une subvention de 8 400 euros seulement sera versée à l'office de tourisme du canton pour le rassemblement des costumes de Maurienne (sur les 12 000 euros prévus) compte tenu du bilan financier (positif) de cette journée présenté par l'OT.

POINT DE VUE

La chaufferie au bois de Saint-Alban

Depuis décembre 2007, les bâtiments communaux et quelques maisons individuelles sont reliés à la chaufferie au bois déchiqueté implantée au-dessous de l'église de Saint-Alban.

Le bâtiment, construit en ossature bois avec un nouveau procédé utilisant des bois non équarris(1), comporte un rez-de-chaussée de 160 m² abritant les chaudières (bois et fuel en secours ou en appoint) et les garages communaux, et un étage pouvant contenir environ 500 m³ de combustible, ce qui permet plusieurs mois de fonctionnement.

Les plaquettes de bois sont envoyées par une trappe dans le silo d'approvisionnement de la chaudière, où une vis sans fin les emmène dans le foyer. La température y est très élevée, ce qui permet une combustion beaucoup plus complète que dans un foyer ordinaire, avec très peu de fumée et de cendres (environ un seau par semaine).

L'eau, chauffée à 80 degrés, circule dans un réseau primaire de 500 mètres de longueur, très bien isolé pour éviter les déperditions de chaleur ; chez les usagers, un échangeur de calories permet d'alimenter un chauffage à eau chaude, par radiateurs ou planchers chauffant ; un compteur de calories enregistre la consommation, facturée trimestriellement, sur le modèle de l'eau ou de l'électricité (abonnement plus consommation).

Le bâtiment est desservi par une voie nouvelle qui a permis également de remplacer l'ancien chemin malaisé d'accès au cimetière et d'accéder aux maisons situées en Challans.

La puissance de la chaufferie bois est de 220 kW, celle de la chaudière au fuel de 150 kW, ce qui permet d'assurer une fourniture de chaleur réduite en cas de panne de la chaudière au bois ou un complément par grand froid. Le combustible peut être fourni à partir de la ressource locale, ou acheté à des entreprises spécialisées (par exemple Savoie Pan à Tournon).

La réalisation de la chaufferie répondait à plusieurs objectifs :

• participer à l'effort de promotion des énergies renouvelables et neutres par rapport au gaz à effet de serre (le CO₂ dégagé par la combustion a été prélevé dans l'atmosphère pour la croissance du bois) (2) ;

• remplacer les chauffages électriques (dans les bâtiments communaux) ou au fuel par une énergie en principe moins chère et moins soumise à des fluctuations imprévisibles ;

• permettre une gestion du bois dans notre commune, submergeée par la « marée verte » et qui dispose d'une forêt communale de 200 hectares où la qualité du bois est très moyenne (la dernière coupe réalisée en 2007 a produit plus de 50% de bois contaminé impropre à l'utilisation industrielle : il a été stocké à Saint-Etienne-de-Cuines, déchiqueté et brûlé dans la chaufferie ; sinon il aurait été laissé dans la forêt où il aurait pourri et transmis sa contamination) ;

• valoriser l'emploi de l'employé municipal, chargé de la conduite de la chaufferie. Et, selon les prévisions de l'ancienne équipe municipale, l'associer, avec les élus et l'ONF, à la gestion de la ressource en bois, à travers la politique d'utilisation des forêts communales et privées de la commune.

Le coût de l'ensemble chaufferie et garages communaux s'élève à 632 445 euros hors taxes, auxquels il faut ajouter 123 959 euros de TVA, récupérés au bout de deux ans. Les subventions, attribuées par plusieurs organismes, se montent à 507 290 euros (ces chiffres sont extraits du budget 2007).

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Alban. Maire de Saint-Alban de 2001 à 2008.

(1) La mise au point de ce procédé a valu à la commune de Saint-Alban une subvention exceptionnelle de la région Rhône-Alpes.

(2) La France tente actuellement de rattraper son retard sur l'Autriche ou l'Allemagne, où ce type d'installation est très répandu. La Savoie est bien placée dans ce domaine, avec 64 chaufferies créées par les collectivités territoriales dont 22 mises en service sur les deux années 2008-2009.

Un beau cerf de 12 cors prélevé à Saint-Colomban

Presque semaines après l'ouverture, au soir du 26 septembre, on peut dresser le tableau de chasse suivant.

• SAINT-ALBAN

Le plan de chasse autorise le prélevement de 36 chamois, 13 cerfs et 22 chevreuils. On en est à 2 sangliers (1 mère de 70 kg et un petit de 35 kg), 2 chevreuils (1 mâle et un petit) et 1 chamois prélevés le jour de l'ouverture. Depuis, Patrick Dalbon (deux fois), Claude Darves-Blanc (2 fois), Nicolas Routin et Simon Cartier-Lange ont tué des sangliers. M. Borel (chasseur invité) a tué un chamois, et Joël Cartier-Lange a prélevé 1 chamois et 1 éterlou.

• SAINT-COLOMBAN

Cette année le nombre de bêtes à prélever est de 11 cerfs (dont 2 dans la réserve), 22 chevreuils (baisse générale de 30 % sur toute la Savoie) et 65 chamois. A noter que la chasse au lièvre commun est fermée sur Belledonne et celle du tétras-lyre interdite sur l'ensemble de la commune.

Une semaine avant l'ouverture, le 5 septembre, une battue a eu lieu dans la réserve (au niveau des Echets) sous la responsabilité de René Cecille, lieutenant

de louvetterie, les consignes et les emplacements des postes étant sous la direction de Thierry Bozon (Lachal), responsable de la section sanglier. Il y avait 23 chasseurs. Ce jour-là, 3 sangliers (une mère de 50 kg, 2 petits de 20 kg) ont été prélevés par Romain Bozon et Michel Valdi.



Au 26 septembre, ont été prélevés 3 chamois par les équipes de Camille Combet (combe de Montrond), Roland Bozon (Envers de la combe des Roches), et Guy Emieux (combe de Bellard) ; 4 éterlous (chamois de 1 à 2 ans) par les équipes de Jack Bellot-Mauroz (au Tépey), Cédric Emieux (aux

Echets), Laurent Martin-Cocher (Envers de la combe des Roches), et Christian Bozon-Vialle (en Bellard) ; 3 cabris par les équipes de Bernard Bozon-Vialle (combe des Roches), Jean-Paul Mardinet (aux Echets) ; et Patrick Blanc (dans la réserve).

Trois petits chevreuils ont été tués par les équipes de Christian Bozon-Vialle (aux Echets), Francis Vanini (Tépey) et Cédric Emieux (combe des Roches). On compte aussi 1 biche, dans la réserve, par l'équipe de Jack Bellot-Mauroz, et 1 cerf (un beau mâle de 12 cors qui faisait 210 kg vidé !), dans la réserve, par l'équipe de Cédric Emieux qui a aussi prélevé un faon.

François Bitz a prélevé un lièvre sous le col du Glandon. Six sangliers ont été tués par Eric Darves-Blanc, Sylvain Bouchage, Sébastien Sornet, Pascal Bozon, et Romain Bozon (2, en Rieulacret). Simon Cartier-Lange a tué un renard et un faisand, tiré à l'arc. A noter que des lâchers de faisans ont eu lieu la veille de l'ouverture et le 25 septembre. Un autre est prévu pour le 9 octobre, ce qui fera un total de 90 bêtes.

CARNET

NAISSANCES

- Le 14 Novembre 2008 à Montpellier, de **Ethan**, fils de Marie-Pierre **Paret-Gris** et Guillaume **Archilla**, petit-fils de Gislaine **Paret-Gris** et Jacques **Paret-Gris**, et arrière-petit-fils de Joseph (†) **Paret-Gris** (Martinan).
- Le 27 décembre 2008 à Tahiti, de **Raianapa**, fils de Wanda **Tairua-Mai** et Emmanuel **Firmin**, et petit-fils de Nicole **Firmin-Jamen** (Lachal).
- Le 28 mars 2009 à Lyon, de **Milan**, fils de Nathalie **Tsuroupa** et Nicolas **Arioli**, petit-fils de Viviane et Flavien **Arioli** (Lachenal), et arrière-petit-fils de Elise (†) et Camille (†) **Martin-Fardon** (Lachenal).
- Le 19 mai 2009 à Bordeaux, de **Victor**, fils de Chunhui et Fabien **Nicol**. Victor est le petit-fils de Danièle **Nicol** et l'arrière-petit-fils de Solange **Bellot** (†, née **Martin-Fardon**, sœur de Constant **Martin-Fardon** et fille de Jacques **Martin-Fardon** (†), Martinan).
- Le 20 juillet 2009 à Chambéry, de **Cyprien** et **Alix**, enfants de Mélanie et Pierre **Rochette**, petits-enfants de Anne-Marie et Paul **Rochette**, et arrière-petits-enfants de Pauline **Rochette** (Saint-Etienne-de-Cuines).
- Le 2 août 2009 à Grenoble, de **Raphaël**, fils de Sébastien et Anne-Françoise

Besson, et petit-fils de François et Ginette **Tardy** (Nantchenu).

MARIAGES

- Le 25 juillet 2009 à Montpellier, de **Guilhem Rémond** et Stéphanie **Pascal**. **Guilhem Rémond** est le fils de Andrée et Régis **Rémond** et le petit-fils de Jacques (†) et Jeanine **Tronel** (Lachal).
- Le 5 septembre 2009 à Chambéry, de Sébastien **Gamel** et Delphine **Mugnier**. **Delphine Mugnier** est la fille de Bernard et Martine **Mugnier** (Les Moulins), la petite-fille de Louis (†) et Fernande (†) **Mugnier** et l'arrière-petite-fille de Paul (†) et Agathe (†) **Julliard**.

DÉCÈS

- De M. Raymond **Martin-Garin** (Chef-Lieu), le 2 février 2009 à Lyon (85 ans).
- De Mme Simone **Blanc** née **Jamen** (Lachal), le 10 juillet 2009 à Marseille (76 ans).
- De M. Jany **Darves-Blanc** (Châtelet), le 14 juillet 2009 à Grenoble (77 ans).
- De Mme Renée **Jonchère** née **Tardy** (La Pierre), le 30 juillet 2009 à Aubagne (82 ans).
- De Mme Marie-Philomène **Bottino** née **Moreggia** (Lachenal), le 31 juillet 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne (100 ans).
- De M. Edouard **Deléglise** (Sapey), le 17 août 2009 à Grenoble (78 ans) [C'est Michelle **Deléglise**, son épouse – disparue en 1997 – qui a participé à la création et au développement de l'Association des amis des Villards, tenant ses comptes presque sans interruption, la présidente de 1986 à 1989. Mais l'un n'allait pas sans l'autre, pour des discussions toujours passionnées sur le pays, sa beauté, son retard, ses chances. Ses hommes aussi... La disparition de Edouard **Deléglise** affecte aujourd'hui tous ceux qui les ont accompagnés durant ces années insouciantes, « usant » leur belle jeunesse aux dures réalités villarinchées.]
- De M. Raymond **Loreau** (Saint-Etienne-de-Cuines), le 1^{er} septembre 2009 à Chambéry (71 ans).

■ LES COMPTES

DU « PETIT VILLARIN »

Le bilan de l'exercice 2008-2009 s'est soldé par un déficit de 808,90 €.

Les recettes, en baisse (885 abonnés contre 890 l'an passé et 906 en 2006-2007), n'ont pas compensé les dépenses, stables, dont les principales sont des frais d'imprimerie pour l'édition des 4 numéros publiés (7 823,88 € pour 72 pages, contre 74 l'an dernier ; même coût à la page).

Les dépenses postales se sont élevées à 1 340,76 € (+ 7,5 % depuis l'exercice 2006-2007) pour les envois réguliers, et à 289,41 € pour les envois « intermédiaires ». Nous avons également dépensé 149,50 € en équipement et 180,91 € en frais divers (photocopies, documents, enveloppes, colle, etc.)

Compte tenu des bons résultats des exercices antérieurs, la présente saison s'ouvre avec environ 19 400 euros en caisse.

La campagne d'abonnements 2009-2010, ouverte cet été, est encourageante avec 521 abonnements. Six personnes n'ont pas souhaité renouveler leur abonnement (dont 3 qui jugent le contenu du *Petit Villarin* « trop polémique ») mais 19 nouveaux sympathisants se sont abonnés. Signe d'une reconquête ?

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

- Annie Ramos tient à remercier l'équipe du Club des sports pour lui avoir permis de passer trois jours au Montgenèvre en compagnie des licenciés du club : « *Et tout d'abord, Christophe Favre-Novel, président du club, pour son dévouement et son sérieux auprès des enfants. Mais aussi Jérôme Jalleaud et Stéphane Bozon, Martine Favre-Novel, Sandrine Ramos, Nathalie Favre-Bonté et Valérie Girard, ainsi que deux couples de Saint-Etienne-de-Cuines, pour leur gentillesse, leur patience, leur écoute et leur joie de vivre.* » « *Merci de m'avoir redonné mes 20 ans, et un grand bravo à tous les enfants qui ont remporté, ce jour-là, une coupe.* »
- Bernard Lanthelme, lui, agacé par certains comportements, estime, dans un texte court intitulé Réflexion, qu'on « peut se « payer » la tête de certaines personnes un certain temps, mais quand même pas de tout le monde, tout le temps. » Et il conclut : « *Les consciences de l'inconscient accepteront-ils de comprendre un jour ? Peut-être. Et les autres réagiront-ils afin d'être compris un jour ? Peut-être. Plus aucune règle, plus de conduite, plus de respect des autres ; à chacun sa formule de jeu personnelle et, surtout, gagnante par toutes les ruses et tous les moyens ! Un ami nous disait quelquefois : "Aujourd'hui on a été les porteurs de mises." Quel dommage !* »

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0710 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-59-41-69)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 149 SEPTEMBRE 2009

PAGES 2 et 3 :

- La fête du 15-août.

PAGE 3 :

- Retour sur le rassemblement des costumes de Maurienne.

PAGE 4 :

- Les animations estivales. Bilan.
- Festivillards.

PAGE 5 :

- Les promenades botaniques.
- Fleurissement : appel aux bénévoles

PAGE 6 :

- Assemblée générale de l'association des Amis des Villards.

PAGE 7 :

- La croix de la Charmette.
- La fête du pain.

PAGES 8 et 9 :

- Patrimoine et culture : cinéma, exposition et conférences.

PAGES 10 et 11 :

- Sports.

PAGES 12 et 13 :

- Urbanisation : les projets de Saint-Colomban.
- Vers la création d'un parc naturel régional de Belledonne ?

PAGE 14 :

- Rencontre.

PAGES 15, 16 et 17 :

- Comptes rendus des réunions des conseils.

PAGE 18 :

- Chasse.

- Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale : **Le Petit Villarin** 21, rue Albert-Dubout 34130 Mauguio Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel : **lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.